
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-deuxième séance – Mercredi 10 février 1999, à 17 h

Présidence de M^{me} Alice Ecuillon, vice-présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Didier Bonny, M^{me} Linda de Coulon, MM. Pierre de Freudenberg, Alain Dupraz, Pierre Huber, M^{me} Suzanne-Sophie Hurter, MM. Hubert Launay, Gilbert Mouron, Jean-Pierre Oberholzer, Daniel Pilly, Georges Queloz et M^{me} Arielle Wagenknecht.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger, maire, M. Pierre Muller, vice-président, M. Alain Vaissade, M^{me} Jacqueline Burnand et M. Michel Rossetti, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 27 janvier 1999, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 9 février et mercredi 10 février 1999, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. André Hediger, maire. Tout d'abord, j'ai une première information à donner concernant l'interpellation N° 799, de M. Juon, demandant la reconnaissance des patins et planches à roulettes comme moyen de transport officiel. Dans une lettre adressée à M. Ramseyer, nous lui avons demandé ce qu'il en pensait et il nous a répondu ceci: «Je vous informe que son contenu – c'est-à-dire la lettre – fait actuellement l'objet d'un examen au sein de mes services. Sur la base de leurs conclusions, nous saisissons, le cas échéant, les autorités fédérales ou institutions de portée nationale concernées, afin d'être en mesure de vous répondre de façon circonstanciée en temps opportun.»

La deuxième information importante concerne les agents de ville. Vous avez lu dans la presse ces derniers jours qu'un arrêt du Tribunal fédéral dit qu'il est inconstitutionnel que les agents de ville infligent des amendes. Tout d'abord, il faut rappeler que, depuis 1982, des compétences ont été données à la Ville de Genève dans ce domaine sur la base d'une convention avec le Département de justice et police et des transports. Depuis ce temps-là, on peut dire que cela était contraire à la constitution et que nous le savions. L'Etat le savait également; en effet, il y a huit ans, un premier avis de droit du professeur Knapp relevait ce caractère anticonstitutionnel et, en 1997, un deuxième avis de droit de M^e Tanguerel le confirmait. Par conséquent, la chose était connue, puisque l'Etat était en possession de ces avis de droits.

Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral déclarant cette inconstitutionnalité, nous avons cessé d'agir de façon contraire à la constitution. En effet, nous ne pouvons – vous en conviendrez avec moi – ignorer ce que déclare la plus haute instance judiciaire de notre pays. Le résultat de cet arrêt est que toute contravention infligée par un agent de ville, en dehors des parcs et des halles, est illégale et doit, par conséquent, être annulée. Il est donc parfaitement inutile d'infliger des amendes que le contrevenant n'est pas obligé de payer. La Ville doit donner l'exemple et cesser immédiatement d'infliger des amendes: c'est la décision que j'ai prise, dès vendredi passé, lorsque nous avons eu connaissance de l'arrêt du Tribunal fédéral.

Etant donné qu'il y avait un certain nombre de mesures à prendre, j'ai immédiatement contacté M. Ramseyer pour lui demander une entrevue. Je l'ai rencontré lundi matin et j'ai pu discuter avec lui des mesures à prendre dans un premier temps. Par exemple, nous ne pouvons plus enlever les voitures qui pourraient gêner la mise en place des marchés. Dans un tel cas, un gendarme doit être présent afin d'appeler la dépanneuse pour enlever les voitures. M. Ramseyer m'a assuré que, dans un premier temps, il mettrait des gendarmes à disposition pour régler toutes ces questions, et notamment l'installation des marchés. Le

chef du Service des agents de ville et le commandant de la gendarmerie se sont rencontrés hier pour évoquer toutes ces questions et prendre les mesures qui s'imposent.

Dans cette période où ils ne peuvent plus mettre d'amendes, les agents de ville sont obligés de revenir aux tâches qu'ils accomplissaient auparavant dans d'autres domaines. Le Conseil administratif avait augmenté les recettes des amendes au sein du budget. Quatre ou cinq ans auparavant, la recette des amendes était de 1 million, 1,2 million, puis elle a passé progressivement à 2, à 3 et à 3,5 millions. Par conséquent, avec le même nombre d'agents, il a fallu mettre beaucoup plus de contraventions, et un certain nombre de tâches effectuées par le passé par les agents ont dû être considérablement ralenties ou diminuées.

Dans la situation présente, il est bon de relever ce que nous avons évoqué avec M. Ramseyer. D'abord, nous avons parlé du projet de loi ASM 2000, dont nous avons déjà discuté ensemble et qui a été ratifié par le Grand Conseil l'automne passé. Mais, vous le savez, même si le Grand Conseil a accepté que la Ville soit aussi rattachée à ce projet de loi, auquel le Conseil administratif était favorable, le problème de l'inconstitutionnalité n'en existait pas moins puisque ce projet de loi stipule que: «des accords interviendront pour déléguer des pouvoirs de police aux communes». Je rappelle que les communes ont la possibilité à ce jour d'avoir des pouvoirs de police et que seule la Ville de Genève ne l'a pas. Nous avons évoqué cela et aussi le fait qu'il est nécessaire de changer la constitution. A ce sujet, lorsque les députés du Grand Conseil ont discuté, l'automne passé, du projet de loi ASM 2000, certains d'entre eux ont proposé la modification de la constitution pour que la Ville de Genève soit mise sur un pied d'égalité avec les autres communes. Le Grand Conseil recommande la modification de la constitution et a voté le projet de loi ASM 2000. La modification de la constitution devra passer devant le peuple en votation au mois de juin. Si cette modification est acceptée, l'Etat pourra donner des pouvoirs de police à la Ville de Genève.

Ce matin, j'ai averti mes collègues du Conseil administratif de la situation. Hier et aujourd'hui, j'ai réuni le personnel des agents de ville. Avec le chef de service, nous avons fait le point lundi, pour que soient reprises toutes les tâches antérieures qui avaient été diminuées. Par conséquent, la politique de l'ilotage va être plus que jamais intensifiée dans les quartiers: surveillance des parcs et des préaux, puisque, vous-mêmes, ici, aviez demandé qu'il y ait une surveillance accrue des préaux, ainsi que des espaces de jeux pour enfants où se posent passablement de problèmes.

Avec M. Ramseyer nous avons convenu de nous tenir au courant régulièrement et, dans quelques jours, je le rencontrerai à nouveau car un certain nombre de points n'ont pas encore été réglés. J'ai demandé un avis de droit au professeur

Knapp pour savoir ce qu'on entendait par «pouvoirs de police», parce que, dans l'arrêt du Tribunal fédéral, il s'agit de l'interdiction pour les agents de ville de mettre des amendes. Cependant, comme on parle de «pouvoirs de police», il faut savoir jusqu'où vont ceux-ci par rapport à la loi actuelle. Par ailleurs, afin de répondre à toutes les personnes qui nous écrivent ou qui nous téléphonent pour le remboursement des amendes – certaines ont même envoyé des relevés d'il y a deux, trois ou quatre ans – j'ai demandé au professeur Knapp de me présenter à ce sujet un avis de droit, dans le cadre de l'évolution de ce dossier.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je peux vous dire sur cet arrêt du Tribunal fédéral, qui aura comme conséquence, jusqu'à la votation du mois de juin en tout cas, une diminution des recettes du budget de notre municipalité.

M. Daniel Sormanni (S). Je ferai juste un commentaire, Madame la présidente. Je suis bien ravi d'entendre ces informations de la part de M. le maire, car vous vous rappelez toute la problématique dont nous avons discuté dans différentes commissions municipales: des agents de ville et, notamment, du projet de loi ASM 2000 – si je ne m'abuse, il y a bientôt deux ans. Cette problématique d'inconstitutionnalité avait été relevée à ce moment-là, et déjà bien auparavant, et je ne peux pas m'empêcher de penser que le Conseil administratif aurait été bien inspiré de prendre des mesures plus tôt. Or, aujourd'hui, on se trouve tout de même devant une situation où c'est au Tribunal fédéral de trancher et où les agents de ville sont contraints de cesser, sur cette partie, leurs activités, en attendant que des solutions soient trouvées par la modification de la constitution. Je regrette l'imprévoyance du Conseil administratif, puisqu'il a laissé aller cette situation depuis très longtemps, mais, en tout cas, lorsque que cette problématique avait été soulevée lors des ASM 2000, depuis plus de deux ans. On aurait pu, peut-être, trouver des solutions avant.

M. André Hediger, maire. J'aimerais répondre à M. Sormanni que j'ai été élu conseiller administratif en 1987 et que, dès l'instant où j'ai eu sous ma responsabilité les agents de ville, une de mes premières démarches auprès du Conseil d'Etat – le président s'appelait alors Bernard Ziegler et était de votre parti – a été de relever qu'il était anticonstitutionnel que les agents de ville aient le pouvoir de mettre des amendes. A ce moment-là, l'Etat s'opposait à mon point de vue en disant: «Oui, par convention, c'est possible», alors que je persistais à dire que c'était anticonstitutionnel. Avec M. Ramseyer, cela a été la même chose et le Grand Conseil disposait de l'avis de droit du professeur Knapp. A ce moment-là, je m'appuyais sur cet avis, mais ce n'était pas à moi de proposer un projet de loi au Grand Conseil; d'abord, je ne suis pas député et, ensuite, il appartient au

Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un projet de loi en vue de modifier la constitution. Je ne porterai pas le chapeau pour une erreur que les autres ont commise, Monsieur Sormanni.

M. Roberto Brogini (Ve). Je me fais du souci pour les quatre-vingts agents de ville. Si je comprends bien, ils n'ont plus que la compétence de marcher dans les parcs et de surveiller les marchés. J'aimerais bien savoir, Monsieur le maire, s'ils ont maintenant une compétence quelconque de travailler sur les trottoirs, que ce soit pour les crottes de chien, par exemple, parce que vous savez très bien que c'est un sujet récurrent...

La présidente. Pardonnez-moi, Monsieur Brogini, mais comme c'est une communication, il n'y a pas d'ouverture de débat. Si vous avez une remarque à faire, je vous prie de la faire brièvement.

M. Roberto Brogini. Oui, Madame la présidente, je serai bref. Sur les voiries municipales, qui comprennent les trottoirs, les pistes cyclables et la gestion de nos déchets, les agents de ville peuvent-ils encore intervenir? J'attends une réponse de M. le maire.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Il serait peut-être important, puisqu'il y a eu un recours au Tribunal fédéral, d'avoir une discussion au sein de ce Conseil municipal. La communication du conseiller administratif ne pourrait-elle pas être transmise à la commission des sports et de la sécurité pour qu'elle l'examine et fasse un rapport oral détaillé au Conseil municipal?

Madame la présidente, j'ai une question. Lorsque l'article concernant cette affaire a paru dans les journaux, j'ai rencontré un magistrat d'une commune suburbaine qui m'a dit: «Je ne comprends pas pourquoi la Ville de Genève n'a pas signé la convention qui régit cette affaire, parce que, dans ma commune, en tant que responsables, nous ne sommes pas concernés par cela.» J'aimerais qu'on nous précise pourquoi la Ville de Genève n'a pas été présente lors de la signature de cette convention. Dans des communes comme Carouge, Onex, les gardes municipaux peuvent mettre des amendes et ne sont pas concernés par cet arrêt du Tribunal fédéral. A ce sujet, il manque un certain nombre de précisions. Par conséquent, il serait important que la commission des sports et de la sécurité examine cette affaire et fasse un compte-rendu au Conseil municipal et, à ce moment-là, il y aurait un débat véritable et concret.

M. David Brolliet (L). Je voudrais dire également que je fais partie des gens très étonnés de cette situation et je pense que le Conseil administratif a agi avec un peu de légèreté. En effet, Monsieur le maire, même si vous n'êtes pas député au Grand Conseil, vous auriez pu donner des instructions à vos agents de ville de ne pas mettre de «bûche», le cas échéant, de ne pas mettre d'amende d'ordre, dès lors que vous étiez dans l'illégalité. Ma question est très simple: que va-t-il se passer, quelle est la date butoir du Tribunal fédéral, de son arrêt et de son compte-rendu, par rapport aux gens qui ont reçu des amendes d'ordre des agents de ville et qui vont, je l'espère, contester ces amendes? Je trouve absolument normal que les citoyens, dans un esprit démocratique, puissent le faire et j'aimerais que vous m'expliquiez quelle procédure vous allez mettre sur pied concernant cette affaire. Je suis aussi ravi de savoir que les agents de ville, qui ont vu leurs tâches ralenties, pourront reprendre leur travail au sein de l'administration, parce que je pense que le travail des agents de ville n'est pas de faire de la répression auprès des automobilistes.

M. André Hediger, maire. Tout d'abord, Madame la présidente, je ne veux pas ouvrir un débat. Je voulais simplement vous donner une information. Quant aux compétences que relève M. Broggin, les agents de ville feront le même travail qu'auparavant, ils vont même l'intensifier, mais il n'y aura plus d'amendes, et cela partout, dans les parcs et dans tous les endroits que j'ai déjà cités.

Quand M. Lyon parle de convention, je ne sais pas de quelle convention il parle. C'était justement nous qui avons une convention avec l'Etat qui est, disons-le, anticonstitutionnelle. M. Lyon voulait probablement parler de ASM 2000. Le Conseil administratif a adhéré à ASM 2000, mais je vous rappelle que la Ville est exclue de ce projet. Aussi, le Grand Conseil a-t-il rétabli le fait que la Ville soit partie prenante dans ASM 2000, ce qui a incité des députés à proposer une modification de la constitution afin que la Ville de Genève soit sur le même pied que les communes.

Quant aux amendes, Monsieur Brolliet, depuis vendredi, les agents de ville n'en mettent plus. Permettez-moi de rappeler que j'ai dit auparavant que j'avais demandé un avis de droit à M. Knapp concernant le remboursement des amendes, car certaines personnes nous en ont retourné qui datent d'il y a deux ou trois ans, avec des demandes de remboursement. Nous allons demander une étude au professeur Knapp afin de savoir ce qu'il en est exactement. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui, Monsieur Brolliet, si votre amende d'il y a trois ans vous sera ou non remboursée.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de M. Daniel Pilly, le président, qui est retenu pour des raisons professionnelles impératives. M. Pilly sera là après 21 h.

Nous sommes saisis d'une motion urgente, qui s'intitule: «Pour qu'ECLA puisse rester dans le chalet de l'avenue Peschier jusqu'à l'été au moins». Je donne la parole à un des motionnaires pour qu'il défende l'urgence de cette motion.

3. Clause d'urgence sur la motion de M^{mes} Nicole Bobillier, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Didier Bonny, Didier Burkhardt et Pierre Losio: «Pour qu'ECLA puisse rester dans le chalet de l'avenue Peschier jusqu'à l'été au moins» (M-385).

M^{me} Nicole Bobillier (S). Le sujet est tout à fait simple: en supprimant les activités à la Maison du Bout-du-Monde, on a supprimé les activités pour 150 enfants. Sur ces entrefaites, la maison Peschier a été ouverte, mais elle ne peut absorber qu'une quarantaine d'enfants. Il y a donc 110 gamins qui sont restés un peu «sur le carreau» et qui ont, de ce fait, erré pendant deux ans et demi. Finalement, ils ont eu la chance, au mois d'août, de trouver un local au chalet de l'avenue Peschier. Après un immense élan de solidarité, des activités ont été mises sur pied et M^{me} la conseillère administrative chargée des constructions a fait savoir à l'association ECLA que, au 15 mars, ce chalet devait être rendu. Or, évidemment, on se demandait s'il ne pouvait pas y avoir une possibilité, au moins jusqu'à fin juin, de pouvoir rester dans ce chalet, parce que, il ne faut pas se leurrer, la Maison du Bout-du-Monde n'est pas pour demain, et je ne suis pas si convaincue que le fait de mettre certaines personnes dehors pour en placer d'autres sera la meilleure des solutions.

Il y a 96 familles qui confient à ECLA 126 enfants. Que va-t-il advenir de ces enfants? La réponse, M^{me} Burnand nous la donnera le 15 mars. Nous considérons donc que, puisqu'il y avait une échéance au 15 mars, il y avait urgence. Voilà la raison de l'urgence.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. J'aimerais quand même remettre l'église au milieu du village. Lorsqu'on dit que ECLA a trouvé un chalet à l'avenue Peschier, j'aimerais rappeler ici, pour celles et ceux qui l'ont oublié,

que c'est la Ville qui a pris l'initiative de mettre ce chalet à disposition d'ECLA. Dans un premier temps, le délai de départ avait été fixé à la fin de janvier, mais, d'entente avec la Gérance immobilière municipale et Jacqueline Burnand, nous avons obtenu une prolongation au 28 février et même au 15 mars. Je vous rappelle aussi que ECLA a signé un procès-verbal valant jugement d'évacuation.

Par conséquent, je suis très étonné et déçu de constater que, par la voie parlementaire, on essaie d'obliger la Ville à faire en sorte que la situation se complique, parce que ce chalet sera nécessaire à la direction des travaux pour la construction de l'école prévue et, ensuite, au parascolaire. Toute l'action de la Ville – vous le savez – vise à pouvoir disposer à nouveau de la Maison du Bout-du-Monde dans les meilleurs délais, et nous avons gagné récemment la cinquième procédure devant le Tribunal fédéral. Je suis donc déçu de constater que cette motion est déposée devant le Conseil municipal, alors que, du côté de la Ville, de Pierre Muller, de Jacqueline Burnand et du côté de mon département, on déploie tous les efforts pour trouver une solution en faveur d'ECLA.

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. J'ajouterai encore une chose, Madame Bobillier. Lorsque ce plénum a voté le crédit de construction de Peschier, il a admis en parfaite connaissance de cause que la direction de chantier occuperait le chalet en question, puisque cela nous évitait des frais considérables d'installation de chantier. Vous savez qu'à proximité d'une construction de cette importance, en règle générale, on installe un pavillon pour les ouvriers. Le plénum a donc trouvé que la solution que nous avons adoptée, à savoir d'utiliser des locaux de la Ville de Genève, nous permettait d'épargner une centaine de milliers de francs – même un peu plus, je crois – pour une installation de chantier. C'est donc avec votre approbation pleine et entière, celle de la commission sociale, celle du plénum ensuite que cette décision a été adoptée.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Nous avons pris bonne note que le Conseil administratif s'oppose à cette motion, mais celui-ci n'a pas parlé de l'urgence. C'est la raison pour laquelle, je crois, il convient de remettre l'église au milieu du village et de constater que, effectivement, le Conseil administratif ne nie pas qu'il a fixé un délai péremptoire au 15 mars et que, sachant que nous n'avons guère de séance avant cette date, l'urgence coule de source. Sur ce point-là en tout cas, me semble-t-il, nous ne pouvons qu'être unanimes, quoi que le Conseil administratif en pense.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion N° 385 est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

La présidente. Nous traiterons cette motion en urgence ce soir, après 20 h 30. Nous continuons avec la motion N° 384 dont l'urgence a été votée hier.

4. Motion de MM. Guy Dossan, Robert Pattaroni et Pierre Reichenbach: «Plaine de Plainpalais: respect des décisions du Conseil municipal» (M-384)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les décisions du Conseil municipal dans ses séances des 12 et 13 janvier 1999;
- la prise de position du Conseil administratif,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre afin que les décisions du Conseil municipal soient respectées.

M. Pierre Reichenbach (L). Dans mon intervention, il ne s'agit pas de parler d'un vote du Conseil municipal ou de parler de gens déçus, parce qu'ils ont perdu ce vote, mais bien plutôt des conseillers déçus par une décision votée et acceptée par le Conseil municipal et qui n'a pas été suivie d'effets. (*Remarque de M. Rossetti.*) Monsieur Rossetti, on n'est pas au Portugal, on est en ville de Genève. (*Rires.*)

Ce qui me gêne, c'est que l'on se retrouve dans une situation que nous avons déjà évoquée, à savoir la crédibilité des agents de ville. Il est clair que, si les agents de ville ne peuvent plus verbaliser, on peut envahir la plaine de Plainpalais! Des mesures doivent donc être prises et nous, motionnaires, nous ne sommes pas d'accord avec le fait que, systématiquement, les décisions du Conseil municipal soient annihilées, parce que le Conseil administratif a peut-être d'autres décisions à prendre. C'est une manière de manquer de respect à notre Conseil, et on l'a souligné longuement et souvent lors de cette législature. Ce soir – et on y reviendra plus tard concernant la salle de gymnastique du Bois-des-Frères – je trouve cette attitude totalement inqualifiable.

M. Robert Pattaroni (DC). Madame la présidente, j'ai entendu prononcer le mot «compétence»; il venait du banc qui est devant vous, à vos pieds. Je trouve

¹ Urgence acceptée, 3106.

que le mot «compétence» a plusieurs sens. Premièrement, on nous a appris que les cinq magistrats du Conseil administratif, ou les sept du Conseil d'Etat, ne forment pas véritablement un collège qui se prononce unanimement sur chacun des problèmes, qu'il y a une saine répartition des tâches, et nous pensons que cela fait partie de notre culture politique. Or, lors de la fameuse séance où nous avons fait notre proposition concernant le parcage sur la plaine de Plainpalais, nous avons entendu M. Hediger – l'un des cinq magistrats le plus directement compétent pour traiter de cette question – qui, comme d'habitude, nous a décrit la situation d'une manière extrêmement complète. C'est de sa bouche qu'est sorti précisément le constat que la proposition que nous avons formalisée était la solution idéale, le parc de stationnement souterrain ne pouvant pas être utilisé comme il le faudrait, parce qu'il n'a pas été conçu à l'époque pour cela et cette plaine devant, de toute façon, être aménagée pour qu'elle ait enfin une allure. Madame la présidente, je vous invite à aller sur la plaine de Plainpalais ces jours: si vous croyez qu'elle a une allure, pas du tout, c'est pire qu'une atmosphère, elle a des allures!

Nous faire croire aujourd'hui que la disposition prise par le Conseil administratif serait plus légitime que celle adoptée par l'un de ses magistrats spécialisés, ou par nous, qui avons dû nous rendre sur place pour voir de quoi il s'agissait, serait de la compétence, c'est absolument faux! Ce n'est pas une question de compétence, au contraire, c'est une question d'incompétence de cette majorité probable du Conseil administratif. Qu'on arrête alors de nous faire rigoler.

Je pense que le Conseil municipal a examiné cette question d'une manière beaucoup plus sérieuse que le magistrat qui semble s'indigner, et, si jamais il le fallait, que le magistrat en question retourne sur les lieux, qu'il regarde, discute, mesure et voie pourquoi nous avons fait cette proposition. Ce qu'on tente de nous répondre est inadmissible et nous demandons fermement que la décision qui a été prise, et qui est la meilleure qu'on pouvait prendre dans l'attente d'un véritable aménagement de cette place, soit respectée.

Préconsultation

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Je suis très content que l'ensemble du Conseil municipal pose le problème de l'affaire qui nous concerne ce soir. En effet, on peut se demander ce que nous faisons dans cette salle, nous, un législatif démocratique de six groupes, de droite et de gauche, cela n'a pas d'importance, où il y a des positions qui ressortent, notamment concernant la plaine de Plainpalais. Je rappellerai quelque chose qui me touche: l'affaire du mois de juin 1998, où 80% du Conseil municipal décide d'essayer d'avoir de bonnes relations avec le per-

sonnel, par rapport au travail temporaire, en modifiant deux phrases dans les statuts. Toutefois, cette modification est cassée, le 5 septembre 1998, par un arrêté du Conseil d'Etat, cela sans qu'on ait pu s'exprimer. Déjà dans ce cas-là, une partie de ce Conseil municipal a été choquée.

Ce soir, on parle de l'affaire de la plaine de Plainpalais. La proposition du Conseil administratif d'y autoriser un stationnement limité à quarante-cinq minutes sur soixante places de parc est illégale. Je vais vous expliquer pourquoi. Tout à l'heure, on a parlé d'un recours au Tribunal fédéral. J'ai eu la chance de pouvoir en parler avec deux députés qui m'ont dit que le parcage limité instauré sur la plaine et, donc, les amendes étaient illégaux. Je leur ai demandé pourquoi, étant donné qu'il s'agissait d'une décision du Conseil municipal non confirmée mais transformée par le Conseil administratif, que la zone bleue est légale, qu'elle figure dans la constitution, dans la loi de justice et police. Eh bien non, il n'en va pas ainsi: si vous allez stationner sur la plaine de Plainpalais, que vous dépassez le temps qui a été imparti par le Conseil administratif et que vous recevez une amende, recourez au Tribunal fédéral et vous gagnerez, parce que cela n'existe pas dans la loi de justice et police. Ce soir, on peut s'enflammer pour cette affaire, mais le mieux est de laisser le Conseil administratif faire comme il a décidé. Ensuite, on envoie un petit copain en lui disant de dépasser le temps imparti afin d'être amendable, puis on fait recours et on gagne. Voilà dans quelle situation on se trouve.

Mesdames et Messieurs, reportez-vous au rapport N° 440 A de la commission du règlement et vous verrez qu'une majorité de la commission essaye d'améliorer les relations au niveau des compétences du Conseil municipal. En primeur, je vous avertis que cette décision ne sera pas appliquée, parce que le Conseil administratif, à l'unanimité, est opposé à cette modification, car, s'il l'acceptait, le Conseil municipal aurait un certain nombre de compétences concernant la loi sur les communes. Préparez-vous, discutez maintenant, mais, vous verrez, la suite va être belle! C'est pour cela qu'il faut voter massivement en faveur de la motion qui nous est soumise pour essayer de montrer que nous sommes les véritables représentants de la population. Même si quelquefois nous sommes battus dans des débats, acceptons-le. Cependant, lorsque la majorité de ce Conseil décide un certain nombre de choses, il faut que celles-ci soient appliquées. Sinon, on n'a même plus besoin de siéger dans cette salle; on peut rester à la maison, recevoir les jetons de présence dans un entonnoir et, vous verrez, on vivra bien!

M. Alain Marquet (Ve). Tout d'abord, vous voudrez bien rappeler aux auteurs de la motion urgente, qui ont peut-être été victimes de l'affectueuse pression électorale des maraîchers et des puciers, qu'il est un principe qui veut que le problème du parcage sauvage sur la plaine de Plainpalais relève de

la seule compétence du Conseil administratif. Je vous avais déjà mis en garde lors du débat précédent que, si le Conseil administratif avait envie de s'asseoir sur notre décision, il pouvait le faire et que nous n'avions pas grand-chose à y redire.

Cependant, j'aimerais ajouter que le choix d'interdire le parking, comme initialement prévu, n'ayant malheureusement pas été appliqué, la situation est certes devenue confuse; entre les avancées, les reculs, on ne sait plus trop où il faut se garer. En tout cas, la conclusion a provoqué un état de fait qui dure depuis bien trop longtemps et auquel il aurait fallu remédier aussi depuis bien plus longtemps. Mais les textes légaux, auxquels je souhaite me référer, ont entériné en 1979 déjà, puis en 1997 encore – et je cite encore une fois l'article du texte de 1997 du Département de justice et police et des transports – le fait suivant: «La circulation des véhicules est interdite, à l'exception des cycles, sur l'ensemble de la plaine de Plainpalais.» C'est assez clair.

Il y a plus grave encore, et j'aimerais que vous transmettiez, Madame la présidente, aux auteurs de la motion urgente que le fait d'avoir soutenu l'autorisation de parcage sauvage sur la plaine de Plainpalais risque de mettre la Ville dans de beaux draps et surtout dans l'illégalité, car la construction du parking souterrain était liée à l'interdiction du parcage sauvage de surface.

Ainsi donc, cette autorisation est assimilable à une concurrence déloyale dont vous pourriez avoir à rendre compte. Incidemment – et je me plais à le relever comme je l'ai déjà fait la dernière fois lors du débat sur le même objet – vous privez également la Ville des revenus qu'elle est en droit d'attendre de l'exploitation optimale des infrastructures qu'elle a cofinancées et qui pourraient, par un taux de remplissage plus élevé du parking souterrain, faire entrer des royalties dans les caisses municipales si dramatiquement vides.

Quant à nous, les Verts, nous souhaitons naturellement que l'arrêté du Département de justice et police et des transports du 18 décembre 1997 soit respecté et nous rejeterons, bien entendu, comme nous vous conseillons de le faire, la proposition faite dans la motion urgente.

M. René Winet (R). J'aimerais simplement rappeler que le groupe radical a soutenu les conclusions du rapport N° 425 A et a été étonné, comme vous, de lire dans la presse le lendemain que l'exécutif est revenu en arrière et qu'il a carrément débouté les responsables et les représentants du peuple de notre ville. Nous le regrettons et nous espérons que le problème sur la plaine de Plainpalais sera réglé dans les plus courts délais, pour que les puciers et les maraîchers puissent servir leurs clients dans les conditions les meilleures.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. On revient sur ce sujet qui est celui des compétences respectives, sujet sur lequel j'ai eu l'occasion d'intervenir à de multiples reprises. J'ai toujours dit que, dans le cadre de la séparation des pouvoirs, le Conseil municipal devait agir dans le cadre de ses compétences, alors qu'il appartenait au Conseil administratif d'agir dans le cadre des siennes.

Ce n'est pas la première fois, Mesdames et Messieurs, que le Conseil municipal, le législatif, tente d'empiéter sur les prérogatives de l'exécutif, d'ailleurs, c'est la tendance générale, que ce soit à Lausanne, dans tous les cantons de Suisse, dans toutes les communes ou à l'étranger. La dernière affaire en date concerne la désignation du représentant de la Ville à l'Hospice général. Je m'étais levé pour vous dire que c'était le Conseil administratif qui était compétent, mais vous n'aviez pas voulu me croire, vous avez été jusqu'au Tribunal administratif, qui a tout simplement dit ce que je vous avais dit, déboutant ainsi les recourants. Ce soir, Mesdames et Messieurs, je ne vais pas revenir sur les propos qui ont été les miens depuis des années.

La démocratie s'exerce aussi au sein du Conseil administratif. Nous sommes cinq; quand nous ne sommes pas d'accord, nous votons et c'est la majorité qui décide. La majorité du Conseil administratif a décidé par trois voix que les règles de stationnement devaient être celles qui sont connues aujourd'hui, règles qui vont au-delà de la proposition des puciers et des maraîchers, puisque cent véhicules pendant une heure et demie, c'est moins favorable pour les commerçants que soixante véhicules pendant quarante-cinq minutes, en raison du taux de rotation. Vous le savez bien.

Mesdames et Messieurs, je peux vous confirmer que la majorité du Conseil administratif ne changera pas d'opinion. Si vous êtes contrits, désespérés, offusqués, c'est votre affaire, mais à chacun ses compétences, et le problème, pour moi, est liquidé.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). A entendre le Conseil administratif ce soir, nous avons vraiment l'impression de nous trouver dans une république des juges et guère dans une république de la politique. Nous avons cru que nous faisons de la politique en nous préoccupant du problème de l'accès au parking et aux puciers; nous avons cru que, ce faisant, nous participions à cet objectif général, particulièrement cher, d'ailleurs, aux magistrats de la majorité de cette décision, cette politique de la convivialité. Convivialité, nous dit-on, à longueur d'ordre du jour, à la Gérance immobilière, convivialité dans le quartier des Eaux-Vives, de la Jonction, convivialité *ad nauseam*. C'est le mot apparemment miracle de ce Conseil municipal, en tout cas sur certains bancs, dont se préoccupent particulièrement les trois magistrats qui se sont opposés au parking.

Cela dit, quand on sait que, dans n'importe quelle Migros, la stratégie de «merchandising» est de faire demeurer la consommatrice, le consommateur, pendant au moins une heure; qu'après l'avoir fait rester pendant une heure, il convient par tous les moyens de lui faire faire un dernier tour pendant dix minutes; sachant que dans ledit magasin vous trouverez, dans le meilleur des cas, une personne charitable qui vous indiquera où vous trouverez qui le café, qui les Pampers; sachant encore qu'à la caisse vous n'allez avoir aucun débat, puisque l'on ne travaille que sur la base de codes barres: raisonnablement, comment peut-on prétendre que la fonction du marché ait une quelconque signification, simplement en arguant qu'il est possible de faire ses courses au marché en quarante-cinq minutes, alors que cela est virtuellement impossible dans un magasin entièrement organisé en codes barres. J'aimerais que le Conseil administratif me l'explique.

Aujourd'hui, on a un long débat, en particulier au Conseil fédéral, pour savoir s'il faut des femmes. J'ai envie de vous dire que, manifestement, notre Conseil administratif manque à tel point de bon sens qu'il a au moins cette vertu: il nous démontre qu'il faudrait des femmes – quand bien même une d'entre elles a choisi d'aller se réfugier à la buvette pour ne pas entendre le Conseil municipal pérorer contre elle – pour que, au sein de l'exécutif, l'on comprenne comment fonctionnent une cité et les mécanismes les plus élémentaires de la vie quotidienne. En cela, le Conseil administratif manifeste, une fois de plus, qu'il navigue dans des sphères qui lui sont très chères, du côté du Japon, de Pékin, du Brésil, de l'Afrique. Tout cela le passionne, mais la vie quotidienne des Genevois, cela, et de loin, n'est pas son problème. Cette attitude est désastreuse et j'ose espérer que les électeurs sauront en tirer les conséquences qui s'imposent.

M. Pierre Reichenbach (L). Madame la présidente, je vais essayer de rester calme. Quand M. Rossetti nous parle de compétence, je lui réponds que le Conseil administratif a en tout cas une compétence, et cela depuis que je suis dans ce Conseil, qui consiste à nous transmettre une proposition pour l'amélioration de la plaine de Plainpalais. Avant de faire la leçon au Conseil municipal, il faut regarder ce qui ne va pas sur son propre territoire. Le Conseil administratif n'observe même pas les lois sur l'écoulement des égouts, puisque vous savez que la plaine de Plainpalais est en parfaite illégalité dans ce domaine. On nous parle de compétence, Mesdames et Messieurs; je dirais alors au Conseil administratif: appliquez les compétences aussi dans ce cas-là, et je vous garantis que les problèmes seront évités.

A M. Marquet qui nous fait des leçons de choses depuis quelques jours en nous parlant d'électorisme dans de longues tirades, je dirai que – et il s'agit de ma «touche magique», Monsieur Marquet – ce n'est vraiment pas par électoralisme que je m'occupe du problème de la plaine, mais pour des raisons d'équité et

d'éthique vis-à-vis de notre Conseil. Même si j'avais perdu le vote, j'aurais été signataire de cette motion, Monsieur Marquet, parce que je ne peux plus admettre que, depuis quelques années, les décisions du Conseil municipal soient foulées aux pieds. (*Remarque de M. Rossetti.*) Et c'est simple, Monsieur Rossetti, même si vous n'êtes pas d'accord.

M. Pierre-Charles George (R). Je suis outré par ce que j'entends depuis que je suis dans cette salle. J'entends les «écolos» nous dire que nous sommes en période électorale et que nous cherchons des voix. Vous me permettrez, Madame la présidente, de vous dire que je ne cherche aucune voix; j'en ai assez. (*Brouhaha.*)

M. Roberto Broggin (Ve). Les voies du Seigneur sont impénétrables!

M. Pierre-Charles George. Exactement. Quant à la leçon que nous donne le Conseil administratif, je ne sais pas à quoi nous servons si nous ne pouvons pas donner des voies à suivre à l'exécutif. Tout exécutif, à mon avis, doit obéir à un législatif. Cela m'amuse de voir le maire de la Ville, qui nous a toujours dit: «La police municipale, c'est en ordre», alors que celle-ci ne peut même pas encaisser une contravention.

La présidente. Tenez-vous-en au sujet, Monsieur George, s'il vous plaît.

M. Pierre-Charles George. Attendez, Madame, cela vient. Je me demande alors si, sur la plaine de Plainpalais, la police municipale pourra encaisser une contravention.

M. Bernard Lescaze (R). Non, elle ne le peut plus.

M. Pierre-Charles George. Je sais que c'est de votre domaine, Monsieur Lescaze, mais je vous rappelle que M. Raisin avait voulu faire de son domaine la promenade Saint-Antoine; j'y avais cependant été amendé par des agents municipaux et j'avais été jusqu'au Tribunal fédéral, où on m'avait dit: «Bravo, Monsieur», parce que les propriétés de la Ville appartiennent aux citoyens.

Alors, Messieurs les conseillers administratifs – puisque Madame n'est pas là – soyez un peu sages, ne fichez pas tout en l'air! Vous avez des marchés qui fonc-

tionnent bien, M. Hediger sait très bien qu'on a voulu créer d'autres marchés, mais ils n'ont pas marché, parce qu'il n'y avait pas beaucoup de gens, pas de place pour stationner, etc. Je vous demande alors instamment de revenir sur vos décisions, afin qu'on puisse dire, lors de notre prochaine séance, que le Conseil administratif est un conseil qui écoute ses conseillers municipaux.

En fin de compte, si vous ne voulez pas nous écouter... Je constate qu'aujourd'hui vous êtes trois, mais, à la dernière session, nous avons siégé sans Conseil administratif du tout! Qui se fiche de l'autre? Je me le demande! Je vous prie instamment, Messieurs, de bien vouloir changer votre tactique et d'adopter la solution que le Conseil municipal avait votée à une très large majorité.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. Je dois vous avouer que cela fait plaisir de savoir que le Conseil municipal se sente orphelin, lorsqu'il n'y a aucun conseiller administratif sur ce banc. Cela, bien sûr, pour plaisanter.

Mesdames et Messieurs, je répondrai aux différentes interventions. Je rappellerai tout d'abord qu'en 1985, ou 1986, j'étais intervenu concernant la plaine de Plainpalais pour revendiquer un aménagement rapide, et j'avais suggéré qu'elle soit aménagée dans le sens d'une place Belle-Cour, comme à Lyon. J'imagine que mon ami Pierre Reichenbach s'en souvient, puisqu'il était avec moi dans cette aventure.

Ensuite, je répondrai à M. Froidevaux, qui s'est montré tellement excessif dans ses propos que je puis dire que «tout ce qui est excessif est dérisoire», en rappelant une fameuse phrase, prononcée à une certaine époque par un grand homme politique. Je lui rappellerai aussi qu'il oublie singulièrement une chose dans son discours, c'est l'existence d'un parking. Si des gens, devant faire le marché, estiment que les quarante-cinq minutes qui leur sont imparties par les autorisations des agents municipaux sont trop courtes, ils ont encore la possibilité d'aller se garer dans un parking qui est à moins de cent mètres du marché.

J'aimerais encore répondre à l'intervention de M. Lyon, qui parlait de la prétendue illégalité des contraventions qui pourraient être infligées aux personnes garant leur véhicule sur la plaine de Plainpalais et dépassant le temps imparti. Je vous rappellerai que, constitutionnellement en tout cas, il est certain que les agents municipaux peuvent verbaliser dans les parcs, sur les promenades et dans les halles, et que, la plaine de Plainpalais entrant dans cette catégorie-là, les agents ont le droit de verbaliser.

Tout cela, Mesdames et Messieurs, pour vous dire d'être sérieux, de revenir finalement à l'essentiel, c'est-à-dire à l'exercice de vos compétences, sans vouloir empiéter sur celles du Conseil administratif.

M. Pascal Holenweg (S). Je suis désolé d'être arrivé en retard et d'avoir manqué une partie de ce débat qui, compte tenu de la qualité des interventions que j'ai entendues jusqu'à présent, paraît malgré tout être d'un très haut niveau. Mais il me semble que nous nous engageons dans une voie sans issue, et mon collègue Brogгинi et moi-même, qui sommes toujours prêts à aider ce Conseil municipal à sortir des voies sans issue, proposons un amendement à la motion de MM. Dossan, Pattaroni et Reichenbach. Je vous lis l'amendement, il s'agit de remplacer la dernière phrase de la motion: «... de tout mettre en œuvre afin que les décisions du Conseil municipal soient respectées.» Je reviendrai sur le sujet, parce qu'il y a effectivement un certain nombre de décisions du Conseil municipal qui me paraissent devoir être respectées, sans qu'il s'agisse forcément du marché de Plainpalais. Pour le cas présent, nous proposons donc de remplacer cette dernière phrase par une phrase qui suggère une solution radicale:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre pour l'installation du marché de Plainpalais dans le parking souterrain.»

Ce qui résout à la fois les problèmes du marché, du parking, du parpage en surface, du parpage souterrain et de la coexistence des clients et des marchands.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Je vois que le dialogue avec le Conseil administratif n'aboutit à rien, on peut discuter pendant deux heures, on n'arrivera même pas à avoir un petit accord ou un peu de compréhension. Je pense qu'un vote à l'appel nominal sur cette affaire est important, parce que cela confirmera que le Conseil municipal est sensible aux besoins de la population genevoise. Comme cela, on pourra comprendre dans le *Mémorial* quel est l'avis du Conseil municipal d'une manière claire et nette. Toutefois, je précise que, Madame la présidente, je demande l'appel nominal sur la motion et non pas sur l'amendement qui vient d'être proposé.

La présidente. Etes-vous suivi par quatre conseillers municipaux? (*Des mains se lèvent.*) Bien, il en sera fait ainsi.

M. Robert Pattaroni (DC). Cette proposition d'amendement est évidemment une excellente hypothèse, mais, comme vous le savez, il faudrait procéder à

une étude d'impact. On ne peut donc pas voter quelque chose qui ne serait pas applicable. Je pense que les proposants devraient d'abord demander une étude d'impact pour, ensuite, oser proposer leur enterrement du marché.

M. Pascal Holenweg (S). Je soutiens tout à fait la remarque de mon collègue Pattaroni et je propose donc de renvoyer la motion amendée comme nous le proposons à la commission de l'aménagement.

M. Roberto Broggin (Ve). Je suis pour un enterrement de cette discussion, c'est pour cela que nous avons présenté cet amendement. Il convient de se rappeler que, lorsque nous avons creusé ce parking, c'était pour libérer la plaine de Plainpalais. Maintenant, on en veut davantage, alors enterrons le tout, soutenons le marché couvert, souterrain et libérons la plaine pour les ébats de tous nos concitoyens et concitoyennes! Comme cela, nous pourrions enfin rentabiliser le parking dont nous avons des intérêts par la Fondation des parkings. Je vous encourage donc, Mesdames et Messieurs, à voter cet amendement.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je crois qu'on a tous le sens de l'humour, mais, à un certain moment, il faut savoir un peu garder la raison. Dans cette affaire, que nous traînons depuis maintenant de nombreux mois, j'aimerais vous dire qu'il y a des emplois, des familles, des gens qui travaillent, que toute une partie de l'économie primaire de ce canton est concernée par ces marchés. Je pense donc qu'il n'est pas nécessaire de continuer à ergoter, à plaisanter sur un sujet qui est sérieux.

Vous l'avez compris, Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif est divisé sur cette affaire. Je suis personnellement, à ce banc, un représentant de la minorité, laquelle est pour la conservation du marché où il se trouve, pour les emplois, pour l'attractivité de la ville de Genève. Aussi, je vous engage à voter comme vous l'avez fait auparavant.

La présidente. Nous sommes saisis d'un deuxième amendement, de M^{me} Christiane Olivier, disant ceci:

Projet d'amendement

«L'amendement présenté par M. Holenweg est supprimé.»

Madame Olivier.

M^{me} Christiane Olivier (S). Je crois que les plaisanteries les plus courtes sont les meilleures. Nous avons sur la table, ce soir, différents dossiers, et il est bien plus important de les traiter que de faire des jeux de mots et de l'esprit. Je propose donc qu'on ne vote pas sur l'amendement de M. Holenweg, qui était un coup très joli, très aimable ou très comique, et que l'on passe maintenant au vote sur la motion elle-même.

M. Pascal Holenweg (S). Notre amendement ayant été déposé, il doit être voté. Je remercie tout de même M^{me} Olivier de me donner l'occasion d'intervenir à nouveau.

M^{me} Christiane Olivier (S). Je suis désolée, mon amendement doit être voté en premier.

La présidente. Je vous propose de voter sur l'amendement de M^{me} Olivier, qui est le plus éloigné. (*Protestations.*) Les choses se compliquent. Il est exact qu'il est difficile de voter la suppression d'un amendement qui n'a pas été accepté. Je vous propose donc de voter l'amendement de MM. Holenweg et Broggin.

Mis aux voix, l'amendement de MM. Holenweg et Broggin est refusé à la majorité.

Mis aux voix à l'appel nominal, la motion est acceptée par 34 oui contre 21 non (4 abstentions).

Ont voté oui (34):

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC), M^{me} Corinne Billaud (R), M^{me} Nicole Bobillier (S), M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M. David Brolliet (L), M^{me} Liliane Chabander-Jenny (L), M^{me} Barbara Cramer (L), M. Guy Dossan (R), M. Michel Ducret (R), M^{me} Hélène Ecuyer (AdG), M^{me} Bonnie Fatio (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Pierre-Charles George (R), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M. André Kaplun (L), M. Bernard Lescaze (R), M. Jean-Pierre Lyon (AdG), M. Yves Mori (L), M^{me} Christiane Olivier (S), M. Bernard Paillard (AdG), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Françoise Pellet Erdogan (AdG), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Pierre Reichenbach (L), M. René Rieder (R), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Nicole Rochat (L), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Guy Savary (DC), M^{me} Marie-France Spielmann (AdG), M. Pierre-André Torrent (DC), M^{me} Marie Vanek (AdG), M^{me} Renée Vernet-Baud (L), M. René Winet (R).

Ont voté non (21):

M. Roberto Brogгинi (Ve), M. Olivier Coste (S), M^{me} Hélène Cretignier (Ve), M. Roger Deneys (S), M. Jean-Louis Fazio (S), M. René Grand (S), M. Philip Grant (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Roman Juon (S), M. Sami Kanaan (S), M. Albert Knechtli (S), M^{me} Michèle Künzler (Ve), M. Pierre Losio (Ve), M. Alain Marquet (Ve), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M. Pierre Rumo (AdG), M. Antonio Soragni (Ve), M. Daniel Sormanni (S), M. Manuel Tornare (S), M. Guy Valance (AdG), M. Marco Ziegler (S).

Se sont abstenus (4):

M. Didier Burkhardt (AdG), M^{me} Marie-Louise Frutiger Cid (AdG), M^{me} Catherine Gonzalez-Charvet (AdG), M. Michel Mermillod (S).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (20):

M^{me} Anne-Marie Bisetti (AdG), M. Didier Bonny (DC), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Alain Comte (AdG), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Pierre de Freudenreich (L), M. Alain Dupraz (AdG), M^{me} Monique Guignard (AdG), M. Pierre Huber (L), M^{me} Suzanne-Sophie Hurter (L), M. Pierre Johner (AdG), M. Hubert Launay (AdG), M. Jan Marejko (L), M. Gilbert Mouron (R), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Daniel Pilly (S), M. Georges Queloz (L), M. François Sottas (AdG), M^{me} Arielle Wagenknecht (DC).

Présidence:

M^{me} Alice Ecuivillon (DC), présidente, n'a pas voté.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre afin que les décisions du Conseil municipal soient respectées.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Cette décision, quelle qu'elle soit, qu'on ait voté oui ou non, est absolument absurde, puisque...

La présidente. Maintenant le vote est terminé, Madame Künzler, je suis désolée.

M^{me} Michèle Künzler. Tout à fait, mais que va-t-on en faire, puisque, à aucun moment dans le texte de l'invite, il n'est question de la plaine de Plainpalais? On vote pour que les décisions du Conseil municipal soient respectées.

La présidente. Madame Künzler, il fallait vous exprimer avant et non pas à la fin du vote.

M^{me} Christiane Olivier (S). Je ne veux pas faire une bataille de procédure, mais je rappelle le règlement du Conseil municipal qui prévoit ceci, à l'article 95, point 3: «Le sous-amendement est une proposition de modification d'un amendement», et à l'article 97: «Les sous-amendements sont mis aux voix avant les amendements et les amendements avant la proposition principale.» Mon sous-amendement avait donc tout à fait lieu d'être.

La présidente. Mais vous êtes d'accord, Madame, puisque l'amendement a été refusé, que votre amendement n'a plus lieu d'être. (*Affirmation de M^{me} Olivier.*)

Monsieur Broggin, vous demandez la parole, mais écoutez, le vote est terminé, nous n'allons pas revenir sur celui-ci.

M. Roberto Broggin (Ve). J'aimerais juste signaler que cette affaire relève de la compétence du Conseil administratif. Il y a une décision du Conseil d'Etat concernant la plaine de Plainpalais et je crois qu'il faut respecter la décision de celui-ci. Mettons la chaîne et arrêtons de tergiverser.

5. **Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 4 240 870 francs, ramené à 2 200 000 francs, destinés à la construction d'une salle d'entraînement pour la gymnastique artistique, sise chemin de l'Ecu, sur la parcelle 3711, feuille 19 du cadastre de la commune de Vernier, soit:**
- un crédit de 5 002 000 francs, dont à déduire 520 000 francs de subvention du Canton et 500 000 francs de subvention de l'Association des communes genevoises, soit 3 982 000 francs, destinés à la construction de la salle;
 - un crédit de 258 870 francs destiné à l'équipement de la salle (N° 386 A)¹.

Rapporteur: M. Guy Dossan.

La commission des travaux s'est réunie, sous la présidence de M^{me} Corinne Billaud, les 4 et 18 novembre 1998 pour traiter du sujet cité en titre.

M^{me} Inès Suter-Karlinski prenait les notes de séances, qu'elle soit ici remerciée de la précision de ces dernières.

1. **Historique**

Cette proposition concernant la construction d'une salle d'entraînement pour la gymnastique artistique, destinée en priorité aux jeunes athlètes, n'étant pas la première qui parvient à notre Conseil, il paraît utile de faire un bref historique de cet objet.

Le 14 février 1995, notre Conseil votait un crédit d'étude pour cet objet, d'un montant de 130 000 francs. La construction était alors envisagée au stade de Vessy et estimée à 2 200 000 francs.

Les associations de gymnastique artistique considérèrent toutefois que l'emplacement choisi n'était pas assez accessible pour les jeunes sportifs et qu'il convenait donc de trouver un site plus proche du centre-ville et mieux desservi par les transports publics.

Le nouveau site retenu fut donc le Bois-des-Frères.

Une proposition de crédit d'étude complémentaire de 280 000 francs fut ensuite présentée par le Conseil administratif le 21 juillet 1995. Ce crédit d'étude

¹ Proposition, 708.

complémentaire concernait l'étude d'un projet de salle de gymnastique, projet étendu pour y loger également des locaux destinés au squash, le coût de réalisation étant alors estimé à ~ 4 200 000 francs.

Le Conseil municipal, suivant les conclusions de la commission des finances, refusait, le 16 janvier 1996, cette demande de crédit complémentaire.

Etant donné les conditions dans lesquelles devaient travailler les associations de gymnastique artistique genevoises, notre Conseil rappelait toutefois lors de la séance plénière son soutien à la construction rapide d'une salle destinée à l'exercice de la gymnastique artistique, mais dans une limite financière acceptable, soit conforme au chiffre d'environ 2 200 000 francs articulé lors de la première demande de crédit d'étude destiné au projet initial.

L'Association cantonale genevoise de gymnastique, l'Association cantonale genevoise de gymnastique féminine et l'Union cantonale genevoise des gymnastes artistiques ayant déposé une pétition à la suite de la décision de notre Conseil, la commission des sports et de la sécurité étudia le dossier et remit son rapport (N° 119 A), dont les conclusions furent acceptées par le Conseil municipal dans sa séance du 5 juin 1996.

Les conclusions votées par notre Conseil se présentaient sous la forme de la motion amendée suivante:

«Considérant:

- la pétition proposée par l'Association cantonale genevoise de gymnastique (ACGG), l'Association cantonale genevoise de gymnastique féminine (ACGGF) et l'Union cantonale genevoise des gymnastes artistiques (UCGGA) pour soutenir un projet de construction d'une salle polyvalente pour l'entraînement des gymnastes en artistique permettant la pratique de la gymnastique artistique de façon optimale, sans déplacement continu d'engins lourds,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter le plus rapidement possible une demande pour la construction d'une salle avec fosse destinée à la gymnastique artistique. Cette salle devrait être aisément démontable pour un éventuel transfert.

»Le financement de cette salle doit être réalisé en partenariat avec les communes genevoises ainsi qu'avec les collectivités publiques et/ou privées.

»Le coût de cette salle ne doit pas dépasser les 2 200 000 francs.

»Cette construction pourrait être érigée sur la parcelle de l'ancien chantier de la «marbrerie dite E. Monney». C'est sur cette parcelle que devraient être

construits aussi les ateliers pour les théâtres (PFQ pos. 43.30, étude 100 000 francs). Cette construction devrait être réduite au tiers du projet initial, soit 6 millions sur les 18 prévus.

»Conformément à l'article 47 du règlement, le Conseil administratif soumettra la solution dans les délais de 6 mois à dater de l'acceptation de la présente motion.

»Concernant la parcelle prévue pour la construction de la salle de gymnastique artistique actuellement occupée par des locaux artisanaux et un poste de police, une étude devrait être faite pour la construction d'un complexe comprenant un espace pour le sport, notamment la gymnastique artistique, des locaux artisanaux ou tout autre bâtiment permettant la meilleure utilisation du domaine à bâtir. Ce complexe devrait être réalisé en partenariat avec le secteur privé, afin de permettre le meilleur rendement possible pour les finances de la Ville de Genève.

»Dans l'intervalle, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à engager, sur le fonds chômage, des personnes pour l'installation et le rangement du matériel dans l'actuelle salle du Bois-des-Frères.»

2. Descriptif succinct du projet

Pour un descriptif plus détaillé, le rapporteur prie chacune et chacun de se référer au texte de la proposition N° 386.

Cette construction, qui se fera sur l'emplacement de terrains de tennis existants, se présente sous la forme d'une halle de 54,50 x 38,50 m (2098 m²), d'environ 7 m de hauteur de vide utile, composée de 9 arcs en bois lamellé-collé reposant sur des piliers en béton armé.

Les façades extérieures sont en tôles thermolaquées profilées.

Les faces intérieures, également métalliques, sont renforcées en bois sur une hauteur de 2 m afin d'amortir les chocs éventuels.

La solution choisie permet d'éviter des excavations coûteuses.

Il s'agit du résultat de l'étude visant à développer la solution la plus économique possible.

La surface brute de plancher est de 2510 m² comprenant:

- la salle d'entraînement de 1620 m²;
- l'entrée, les locaux sanitaires et techniques sur 2 niveaux.

La mise en place de vitrages et d'éléments de construction à faible coefficient de transmission de chaleur, ainsi qu'un rapport de forme «enveloppe/volume chauffé» particulièrement favorable, contribue à la réalisation d'un bâtiment à basse consommation.

Les besoins en chaleur sont assurés par la chaufferie du Centre sportif du Bois-des-Frères. Un système de régulation permet de gérer le fonctionnement des installations en tenant compte de l'occupation de la salle et des besoins spécifiques des usagers.

Le système d'éclairage n'est constitué que de sources à basse consommation.

3. Travaux de la commission

3.1 Séance du 4 novembre 1998

Audition de M. Jean-Pierre Bossy, chef du Service d'architecture, M. Claude-Alain Macherel, chef du Service de l'énergie, M^{me} Paule Martin, collaboratrice en charge du dossier, et M. Edwin Zurkirch, architecte mandaté

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative déléguée à l'aménagement, aux constructions et à la voirie, est excusée.

M. Bossy informe les commissaires que la proposition présentée résulte de l'étude effectuée par un groupe de travail mis sur pied par le Service d'architecture et réunissant, ceci dès le début de l'étude, toutes les personnes intéressées à ce projet, soit les ingénieurs civil, chauffage, sanitaire, ventilation, électricité, acoustique, les Services de l'énergie, des sports et les représentants des associations de gymnastique masculine et féminine, futures utilisatrices de cette salle.

Il précise également qu'à la suite d'un séminaire organisé par Macolin sur la construction de salles de gymnastique économiques, on a pu se rendre compte que le coût du projet présenté était inférieur à celui d'autres salles réalisées en Suisse et possédant pourtant des dimensions inférieures à celles du projet de la proposition N° 386.

L'architecte mandaté présente ensuite de manière plus détaillée le projet et insiste sur des points spécifiques:

- La construction en bois permet une réalisation plus économique que toute autre solution.
- Le terrassement étant minimum, les coûts sont également réduits.
- Tous les éléments ont été minimalisés.
- Le concept énergétique retenu permet les économies maximales.

- Les problèmes acoustiques (résonances) ne se poseront pas, du fait de la forme de la halle et de la présence de très nombreux tapis (jusqu'à 40 cm d'épaisseur).

Questions des commissaires

A la question du rapporteur qui souhaite savoir par quel processus on a passé d'une estimation initiale de 2 200 000 francs à 4 200 000 francs avec squash, puis aujourd'hui à 5 200 000 francs sans squash, M. Bossy répond que le premier chiffre était une erreur et qu'il s'agissait en fait d'une estimation sans réelle étude sérieuse.

Les grandes différences entre une salle de gymnastique classique et une salle destinée à la gymnastique artistique sont apparues seulement lors de la visite d'une telle installation dans la périphérie d'Evian.

A une commissaire qui souhaite savoir, puisque la halle sera réalisée sur les courts de tennis existants, si une solution a été imaginée pour le cas où un nouvel engouement renaîtrait pour ce sport et qu'il faille trouver de nouveaux emplacements, il est répondu que c'est au Service des sports qu'il convient de poser la question.

Un commissaire est surpris que des gradins ne soient pas prévus pour le public. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une salle d'entraînement et que, de plus, les utilisateurs n'en ont pas exprimé le besoin.

Une commissaire pose la question de savoir s'il n'est pas possible d'envisager une salle plus petite, en alternant hommes et femmes, plutôt que de vouloir faire travailler tout le monde ensemble. Il lui est répondu que le programme prévu répond aux vœux des utilisateurs.

La même commissaire pose la question de savoir si les terrains de tennis que l'on va démolir sont amortis. Aucune réponse ne peut lui être donnée.

Les associations de gymnastique ayant déclaré lors de leur audition par la commission des sports et de la sécurité en 1996 qu'elles souhaitaient une carcasse et non un palace, une commissaire voudrait donc savoir à quel niveau de «luxe» se situe le projet présenté.

M. Bossy répond que la volonté de son service a été de créer un groupe de travail non seulement pour associer tous les intéressés à l'élaboration du projet, mais aussi pour rendre les futurs utilisateurs conscients des coûts de réalisation.

Ce projet est «l'œuvre» de tous les participants et il représente le strict minimum pour atteindre les buts des associations de gymnastique artistique de Genève, compte tenu du niveau élevé de compétition.

3.2 *Séance du 18 novembre 1998*

3.2.1 *Audition de M. André Hediger, maire, délégué aux sports et à la sécurité, accompagné de M. Yves Nopper, chef du Service des sports*

M. Hediger indique aux commissaires que la construction d'une halle destinée à la gymnastique artistique est absolument nécessaire à Genève. Ce sport connaît un engouement auprès de nombreux jeunes mais aussi d'adultes. La demande est très forte et les équipements actuels ne peuvent la satisfaire.

D'autre part, le cahier des charges de toutes les manifestations de gymnastique demande une salle d'entraînement et d'échauffement, ce qui fait défaut aujourd'hui.

En réponse aux questions relatives aux courts de tennis posées lors de l'audition du Service d'architecture, M. Hediger précise tout d'abord que les terrains qui seront démolis sont déjà complètement amortis.

D'autre part, le tennis ne connaît plus actuellement, parmi les adultes, le succès qu'il avait il y a quelques années, principalement pour des raisons économiques, sa pratique étant assez onéreuse. Toutefois, le mouvement junior est lui en pleine évolution. Le magistrat présentera d'ailleurs prochainement une demande de crédit pour la réfection des courts de tennis de Vessy et la transformation de certains d'entre eux en terrains de minitennis.

La construction de nouveaux courts n'est donc pas envisagée, ce d'autant plus que la demande actuelle serait plutôt pour des courts couverts. Il précise enfin que, si des installations doivent être créées, ce n'est pas pour le tennis, mais plutôt pour le badminton qui connaît un vif succès.

M. Nopper précise que le but de cette proposition est de créer un outil de travail permanent et performant, afin que tous les engins puissent rester sur place, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La galerie permettra à un public restreint d'assister aux entraînements.

Les compétitions continueront à se faire dans la salle du Bois-des-Frères qui possède des gradins à tiroir permettant d'accueillir 380 spectateurs, les athlètes se chauffant dans la nouvelle salle et rejoignant la salle polyvalente pour la compétition.

Cela permettra ainsi de redonner une polyvalence complète à la salle du Bois-des-Frères et d'affecter des surfaces à d'autres sports, au badminton, par exemple.

Questions des commissaires

A un commissaire qui s'étonne que l'on n'ait pas associé des privés à cette réalisation, il est répondu qu'aucune installation sportive en Suisse ne s'est faite avec des privés.

Une commissaire pose la question des coûts de fonctionnement de la future salle. Il lui est répondu qu'il n'y aura pas d'augmentation de personnel et que les associations utilisatrices assumeront la gestion du bâtiment et la prise en charge des frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Une commissaire fait remarquer que l'Association des communes genevoises accorde une subvention de 500 000 francs pris sur le Fonds d'équipement communal. Toutefois, comme il s'agit d'un fonds alimenté par les communes, cela revient à dire que nous nous subventionnons nous-mêmes.

A la question d'un commissaire, M. Hediger précise que les associations ne bénéficieront pas d'une augmentation de leur subvention pour assumer les charges de fonctionnement de la salle.

Il précise, d'autre part, qu'actuellement l'association s'acquitte d'une redevance annuelle de 10 000 francs pour l'occupation du Centre sportif du Bois-des-Frères.

3.2.2 *Audition de M^{me} Chiara Grunenwald, responsable artistique de l'Association cantonale genevoise de gymnastique féminine (ACGGF)*

M^{me} Grunenwald indique qu'actuellement la salle est encombrée par les engins et que la place pour le travail effectif est restreinte, rendant parfois dangereuse la cohabitation des athlètes et le travail simultané des filles et des garçons. De plus, les engins doivent être mis en place et démontés tous les jours.

Pour pouvoir disposer de tout le matériel nécessaire, qui n'est pas identique pour les garçons et les filles, et travailler de manière unie avec les différentes disciplines, y compris le ballet au sol, il est nécessaire d'avoir une salle similaire à celle actuelle du Bois-des-Frères dans son entier, avec une hauteur libre de 7 m.

M^{me} Grunenwald indique que les heures d'occupation de la salle seraient de 15 h à 20 h, 6 jours par semaine.

A Genève, d'autres groupes de gymnastes, notamment des cours d'adultes, recherchent des emplacements; par conséquent, il serait possible de louer aisément la salle en dehors des heures d'occupation précitées.

M^{me} Grunenwald précise, à la question d'une commissaire, que les barres asymétriques, les barres fixes, 2 ou 3 paires d'anneaux, ainsi qu'un certain nombre d'autres engins placés selon un plan établi, doivent pouvoir être installés de manière fixe pour permettre un exercice performant et satisfaisant de la gymnastique artistique.

Un commissaire pose la question de savoir comment l'association va assumer les charges de fonctionnement du bâtiment.

Actuellement, en effet, la redevance payée par l'association s'élève à 10 000 francs, alors que les charges de fonctionnement sont estimées à environ 40 000 francs pour la nouvelle salle.

M^{me} Grunenwald répond que l'association pourra compter sur le soutien de la Fédération suisse de gymnastique qui souhaite que Genève, qui représente déjà un centre régional pour la gymnastique féminine et masculine, puisse évoluer.

Des efforts seront faits pour assumer la gestion et, d'autre part, une participation sera demandée à tous les autres utilisateurs de la salle.

Une commissaire s'étonnant, la salle étant en principe destinée à des jeunes, de la réalisation d'un local sauna, il est répondu que les jeunes gymnastes faisant partie des cadres juniors et nationaux bénéficient d'un programme de récupération comprenant le sauna et les massages.

La répartition des gymnastes est actuellement la suivante (informations obtenues ultérieurement):

- 153 garçons répartis:
 - 1 gymnaste du cadre amateur suisse
 - 1 gymnaste du cadre junior suisse
 - 3 gymnastes du cadre espoir suisse
 - 5 gymnastes du cadre jeunesse suisse
 - 3 gymnastes du cadre prospection suisse
 - 50 gymnastes des sociétés de l'AGG et affiliées à l'UCGGA
 - 40 gymnastes des sociétés de l'AGG et affiliées à l'UCGGA, programme préparatoire
 - 50 gymnastes, très jeunes, des groupes d'animations

53% des gymnastes proviennent de la ville de Genève, 47% de 14 autres communes.

- 111 filles réparties:
 - 6 jeunes talents, cadre de sélection
 - 3 talents, cadre de sélection
 - 2 gymnastes du cadre espoir suisse
 - 10 gymnastes, bonnes gymnastes de sociétés
 - 40 gymnastes de société représentant toutes les catégories de compétition
 - 50 gymnastes de sociétés représentant les catégories «introduction»

85% des gymnastes proviennent de la ville de Genève, 15% de 16 autres communes.

3.2.3 Discussion et vote

Si l'opportunité et la nécessité de la réalisation d'une salle destinée à la gymnastique artistique ne sont à aucun instant remis en cause par les membres de la commission, le coût de la réalisation proposée pose problème à un grand nombre de commissaires.

Si le projet présenté est en effet un excellent projet, répondant tant aux besoins pour un exercice de la gymnastique artistique à haut niveau qu'à la demande des utilisateurs, il apparaît toutefois que le financement de celui-ci n'est par contre guère satisfaisant.

Il ressort en effet de l'étude de cette proposition N° 386 que la Ville de Genève prendra une fois de plus en charge de manière extrêmement importante la réalisation d'un projet, alors que celui-ci est destiné à un grand nombre d'utilisateurs n'étant en fait pas domiciliés sur le territoire de la Ville. La répartition des charges Ville/communes ne semble donc pas très équitable.

De plus, cet équipement, destiné en priorité aux jeunes, fait également office de prévention à plusieurs niveaux et fonctionne en outre comme centre régional, il semble donc que la répartition Ville/Etat ne soit guère non plus très satisfaisante.

L'erreur d'estimation de plus du simple au double, 3 000 000 de francs, ne paraît pas non plus très sérieuse à la commission, qui regrette qu'à de nombreuses reprises, lorsqu'elle étudie des projets, on lui réponde que les estimations sont faites «au bol».

Si le Conseil municipal a fixé une limite de 2 200 000 francs pour la réalisation de cette salle de gymnastique, c'est malheureusement justement sur la base d'une de ces fameuses estimations. Il est regrettable que cela soit seulement aujourd'hui, alors que ce sujet est évoqué pour la quatrième fois devant une commission municipale, que l'on nous dise qu'il s'agissait d'une erreur de base.

De plus, par trois fois déjà, le Conseil municipal a soutenu la réalisation d'un tel équipement, mais en assortissant ce soutien d'un montant limite de 2 200 000 francs, sans qu'aucune remarque ne soit formulée quant au bien-fondé ou non de ce montant.

Le Conseil administratif et ses services persistent pourtant malgré tout à lui présenter des projets, certes intéressants, mais extrêmement onéreux, ce qui pose la question de savoir dans quelle mesure il est tenu compte des demandes, remarques et décisions de notre Conseil (*remarque du rapporteur: pour autant qu'il en soit tenu compte*).

La majorité des commissaires, tout en rappelant son soutien à la gymnastique artistique et à la construction d'une salle adéquate, ne peut donc adhérer au projet présenté, non pas quant à sa forme, mais quant à son financement.

Deux solutions sont donc suggérées:

1. Le projet est présenté une nouvelle fois, sans modifications techniques, mais avec un financement différent, c'est-à-dire avec une répartition des charges différente, celle de la Ville n'excédant pas le coût souhaité par le Conseil municipal, le solde du coût de réalisation étant trouvé ailleurs.

L'importance régionale de cet équipement devrait en effet permettre de mieux répartir les charges entre Ville-Communes-Etat, voir même Confédération et privés.

2. Le projet est revu à la baisse, répondant certes à une vision moins ambitieuse et moins satisfaisante pour tous, mais compatible avec les finances de notre municipalité.

Au terme de l'étude de la proposition N° 386, la commission des travaux, vous propose donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux:

1. par 4 oui (3 AdG, 1 L), 7 non (1 Ve, 2 R, 2 S, 1 L, 1 DC), 3 abstentions (2 L, 1 S), de refuser la proposition N° 386, et
2. par 10 oui (1 Ve, 2 L, 2 R, 1 AdG, 3 S, 1 DC), 4 abstentions (2 L, 2 AdG), d'accepter l'arrêté suivant ouvrant un crédit de 2 200 000 francs au Conseil administratif destiné à la construction d'une salle d'entraînement pour la gymnastique artistique.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de dix de ses membres,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 200 000 francs destiné à la construction d'une salle d'entraînement pour la gymnastique artistique, sise chemin de l'Ecu, sur la parcelle 3711, feuille 19 du cadastre de la commune de Vernier.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 200 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 22 000 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 130 000 francs du crédit d'étude voté le 14 février 1995, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2001 à 2030.

- Annexes:*
- Plan d'ensemble au 1:2500
 - Recommandations de Macolin sur les salles de gymnastique
 - Plan du rez-de-chaussée
 - Plan de l'étage
 - Plan de l'étage
 - Façades

M. Guy Dossan, rapporteur (R). Je crois que j'ai dit à peu près l'essentiel dans mon rapport, mais je souhaite tout de même insister sur quelques points. Avec la saga de la halle destinée à la gymnastique artistique, saga qui dure depuis quatre ans presque jour pour jour, on est en présence de l'exemple parfait du grand cas qui est fait par le Conseil administratif des décisions et des souhaits de ce Conseil municipal. On vient d'en avoir un exemple, en voilà un autre.

Par trois fois déjà, notre Conseil a martelé son soutien à la gymnastique artistique en assortissant toutefois ce soutien d'une condition: il ne voulait pas d'une salle d'entraînement dont le coût de réalisation soit supérieur à 2,2 millions, chiffre articulé, je vous le rappelle, non pas par ce parlement de milice, mais par les professionnels des services municipaux. Ce qui n'a pas empêché le Conseil administratif de nous présenter, lors du deuxième passage de cet objet, un projet à 4,2 millions, comportant les terrains de squash et, aujourd'hui, et c'est encore plus fort, un projet à 5,2 millions, sans le squash. Il est vrai que l'on a enfin appris, lors de l'étude de cette proposition à la commission des travaux, que la première estimation était, en fait, une erreur et que le chiffre articulé l'avait été sans une véritable étude et sans savoir à quoi correspondait vraiment une salle de gymnastique artistique.

Voici un résumé de la procédure utilisée: on lance d'abord un chiffre; ensuite, on va visiter un équipement similaire; on assiste à un séminaire à Macolin où l'on se rend enfin compte que le montant réel est presque deux fois et demie supérieur à ce qu'on avait imaginé au départ et on vient, pour terminer, la bouche en cœur, dire aux commissaires de la commission des travaux que le chiffre prononcé au départ était dû à une erreur. Mais, Mesdames et Messieurs, on croit rêver!

Il est vrai que ce n'est pas la première fois qu'on dit à la commission des travaux que les estimations sont faites «au bol». Le problème est que ces estimations faites «au bol» coûtent «un saladier» à la Ville et que, dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, pour mettre un terme à cette énumération de vaisselle, la majorité des commissaires en a eu ras le bol. Le Conseil administratif et ses services se sont trompés; eh bien, qu'ils en assument la responsabilité et qu'ils compensent l'erreur en trouvant l'argent ailleurs pour pouvoir réaliser le projet présenté ou, alors, comme il est dit dans le rapport, qu'ils renvoient ce dernier à la baisse!

L'inconvénient majeur de cette affaire – et cela est regrettable – est que la gymnastique artistique fait les frais des erreurs commises. Bien évidemment, si ce soir la réalisation de cette salle est refusée, les reproches, de même que les menaces préélectorales, vont être dirigés sur notre Conseil, comme on a pu le voir récemment dans un quotidien et dans les approches faites auprès des partis par les associations de gymnastique.

Mais, Mesdames et Messieurs, il serait peut-être souhaitable que la bonne cible soit visée. Ce n'est pas ce Conseil municipal, en effet, qui a fait miroiter la

réalisation d'un projet complet répondant parfaitement aux moindres vœux des utilisateurs, bien au contraire, c'est le Conseil administratif avec, à sa tête, le département des sports et de la sécurité qui a lancé un projet sans l'ombre d'une étude sérieuse, et qui a ensuite repassé le bébé au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie pour qu'il soit chiffré. Il fallait être bien naïf pour croire que notre Conseil allait voter les yeux fermés un projet de 5,2 millions, moins, il est vrai, diverses aumônes accordées par des tiers, projet destiné à l'heure actuelle à 264 personnes, alors qu'il en avait refusé auparavant un à 4,2 millions. Si des responsables doivent être trouvés à l'impasse dans laquelle nous nous trouvons ce soir, ce n'est pas sur nos bancs, mais bien sur les fauteuils qui me font face. La vive réaction contre ce projet ne vise en aucun cas la gymnastique artistique, puisque, je le répète, notre Conseil a affirmé, déjà par trois fois, son soutien à cette discipline, mais pas à n'importe quel prix.

Ce projet a une vocation régionale, cantonale, voire même nationale, ce que je peux tout à fait croire et comprendre. Mais, alors, que les collectivités concernées mettent la main au portefeuille d'une manière un peu plus significative et que le Conseil administratif prenne, par conséquent, son bâton de pèlerin pour les convaincre!

Enfin, pour conclure, il serait intéressant de réfléchir aussi à la suite des événements. Mettre à disposition d'une association qui, aujourd'hui, assume une charge locative de 10 000 francs un outil qui engendrera une charge de fonctionnement de plus de 40 000 francs, sans une réelle garantie de soutien de l'extérieur, équivaut très probablement à accepter de lui donner une subvention dans quelque temps.

En ce qui concerne la position du groupe radical, elle sera donc identique à celle qui a été prise en commission, à savoir l'octroi au Conseil administratif d'un montant de 2,2 millions. Le Parti radical a toujours soutenu le sport et il regrette bien évidemment la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, mais il ne peut souscrire aux promesses faites inconsidérément par d'autres, au mépris total des décisions du Conseil municipal à qui, maintenant, on essaie de faire porter le chapeau. Notre exécutif s'est fourvoyé, eh bien, que le ou les conseillers administratifs concernés en assument les conséquences et s'investissent pour trouver les sommes qui manquent pour réaliser la proposition N° 386. Ce n'est, en aucun cas, à notre Conseil d'entériner bêtement les erreurs du Conseil administratif ou, alors, de les réparer.

La présidente. Avant de poursuivre les débats, je donne la parole à notre secrétaire, M^{me} Cretignier, qui lira une lettre, adressée à M. Daniel Pilly, président de notre Conseil, qui nous est parvenue de l'Association genevoise de gymnastique et de l'Union cantonale genevoise des gymnastes artistiques.

Lecture de la lettre:

Genève, le 20 janvier 1999

Concerne: proposition N° 386 du Conseil administratif.

Monsieur le président,

Dans une prochaine séance du plénum, les conseillers municipaux devront se prononcer sur le point susmentionné.

Nous vous adressons un certain nombre de listes de soutien au projet présenté par le Conseil administratif. Les 2007 signataires, domiciliés à Genève, sont partisans de ce projet, car ils estiment que cette salle est nécessaire pour les jeunes pratiquant la gymnastique artistique mais aussi pour les sociétés de l'Association genevoise de gymnastique dont ils font partie.

Nous espérons qu'après avoir pris connaissance de notre plaidoyer et des lettres de soutien de la Fédération suisse de gymnastique et de l'Association genevoise des sports, que nous avons adressés à chacun des conseillers municipaux ainsi qu'à vous-même, vous prendrez en considération, non seulement l'aspect financier, mais également l'impact sportif auprès des gymnastes.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 1999 et vous prions d'agréer, Monsieur le président, nos salutations distinguées.

UCGGA
Gérard Porchet

AGG
Chiara Grunenwald

Premier débat

M. Robert Pattaroni (DC). Nous avons bien saisi les enjeux et nous tenons beaucoup à remercier le rapporteur qui nous a rendu compte de l'état de la question d'une manière très précise dans son texte et d'une manière particulièrement pertinente lors de son rapport verbal d'introduction.

Nous avons constaté que, finalement, le magistrat Hediger est très actif – on le sait – il est tout à fait digne du département des sports et de la sécurité. En effet, hier, nous avons reçu deux propositions, N°s 441 et 442, pour des montants non négligeables: d'une part, 2 millions et, d'autre part, 1,4 million, montants qui devraient permettre la réfection de deux pistes d'athlétisme qui, d'une manière générale, sont actuellement dans un état jugé bon, mais qui, semble-t-il, devraient

être refaites. Or, l'allusion de M. Dossan, tout à l'heure, consistant à dire qu'on pourrait voir s'il n'y a pas moyen de mieux répartir les deniers publics nous donne l'occasion de faire la proposition suivante. Nous avons renvoyé hier ces deux propositions de réfection des pistes à la commission des sports et de la sécurité. Ce soir, renvoyons aussi la proposition qui nous occupe à cette même commission, et que le magistrat se montre, comme les autres magistrats, arbitre aussi dans le domaine financier, de façon que l'on choisisse l'une de ces trois propositions, par exemple celle qui concerne la salle de gymnastique, laquelle, peut-être, devrait être prioritaire, et que l'on repousse les deux autres à des temps meilleurs; ou alors qu'on fasse un sain partage entre les trois propositions; mais qu'on ait en tête, au Conseil administratif et dans le département de M. Hediger, l'état de nos finances municipales.

Il n'est plus possible de faire comme auparavant, alors qu'on ait le courage de dire: «Cette salle doit passer avant le reste et laissons de côté pour le moment la réfection des deux pistes.» Au total, nous aurons fait sans doute une économie sensible, puisque, entre hier et ce soir, nous sommes devant une demande de crédit de 7,6 millions, alors que la salle pourrait ne coûter que 4 millions environ. Par conséquent, si on fait cette bonne synthèse, on aura économisé au moins 3 millions, et il est probable que les tenants de la salle seront satisfaits et que ceux qui attendent la réfection des pistes, eh bien, auront sans doute la patience au moins qu'on y enlève la neige qui recouvre actuellement celles-ci. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Reichenbach (L). J'interviens en tant que membre de la commission des sports. De nouveau, on peut remarquer que le Conseil administratif, dans sa grande sagesse, se moque pas mal de notre Conseil et je vais vous illustrer l'historique de l'opération. Il n'est guère besoin d'être un dinosaure de ce Conseil pour savoir que, le 14 février 1995, notre Conseil votait un crédit d'étude à hauteur de 130 000 francs pour une construction envisagée aux environs de la salle polyvalente du Bois-des-Frères qui, elle, devait s'élever à 2,2 millions de francs. A cette époque, le Conseil administratif nous disait déjà que cela ne dépasserait pas cette somme.

Puis, comme sœur Anne, ne voyant rien venir, les associations s'en sont inquiétées. Ensuite, celles-ci ont considéré que le site choisi était un peu loin pour les enfants et qu'un autre emplacement était préférable. Enfin, on nous a fait une nouvelle proposition de crédit complémentaire, à hauteur, cette fois-ci, de 280 000 francs, qui fut présenté par le Conseil administratif le 21 juillet 1995. Ce crédit d'étude a été refusé par la commission des finances, parce que c'était pour une salle de 4,2 millions.

En revanche, le Conseil municipal a aussi renvoyé cet objet à la commission des sports qui l'a analysé. A la commission, nous avons beaucoup discuté et nous

avons auditionné les associations de gymnastique. C'est mon collègue Jean-Charles Rielle qui était le rapporteur et je dois dire que nous avons pondu une motion, N° 207, qui est sortie de la commission des sports et qui a été acceptée à l'unanimité de notre Conseil.

Dans la motion, il était dit, entre autres: «Le financement de cette salle doit être réalisé en partenariat avec les communes genevoises ainsi qu'avec les collectivités publiques et/ou privées. Le coût de cette salle ne doit pas dépasser 2 200 000 francs.» Entre parenthèses, je signale que jamais un membre de la commission des sports n'a articulé ce montant, qui nous a été fourni par les services, et cela après vérification. Nous avons proposé, comme il s'agissait de quelque chose de spécial et qu'on sentait qu'il y avait un peu de «mou dans la corde», qu'on construise une salle dite «démontable».

Ensuite, je lis: «Cette construction pourrait être érigée sur la parcelle de l'ancien chantier de la marbrerie dite «E. Monney». C'est sur cette parcelle que devraient être construits aussi les ateliers pour les théâtres. Cette construction devrait être réduite au tiers du projet initial soit 6 millions sur les 18 prévus.

»Conformément à l'article 47 du règlement, le Conseil administratif soumettra la solution dans un délai de 6 mois à dater de l'acceptation de la présente motion.»

Par une question orale au mois de décembre 1997, puisque je vous rappelle que ce vote a été fait en juin 1996, j'ai posé la question de savoir où on en était, car cette attente était désagréable. J'attends encore la réponse. Enfin, on l'a ce soir.

Il s'est passé également ceci: concernant la parcelle prévue pour la construction de la salle destinée à la gymnastique artistique, qui, à l'époque, n'était pas du tout située sur les tennis mais au nord de la parcelle, nous avons demandé que le Conseil administratif étudie un pendant au centre sportif du Bois-des-Frères, afin qu'on puisse tout y regrouper en partenariat. En commission, on avait fait des croquis, il y avait même un hôtel qui pouvait être mis à la disposition des sportifs, mais cette proposition n'avait pas été suivie d'effets. On était habitué à mieux par le Conseil administratif; on devait nous faire une communication et on ne nous l'a pas faite.

Maintenant, chers collègues de la commission des travaux, je vous dirai que le projet de cette salle, diligemment étudié par les services de M^{me} Burnand, se trouvait dans un tiroir et que cela fait une année à peu près que cette proposition était prête, mais que l'on n'arrivait pas à résoudre le problème de son financement. Il s'agissait plutôt de faire passer la pilule et, à la limite, même si cet objet tombe juste avant les élections, il aurait pu tout aussi bien tomber juste après.

En attendant, qui dans cette salle est de nouveau le dindon de la farce? C'est, une fois de plus, le Conseil municipal! Une fois de plus, nous demandons quelque chose et cela n'est pas suivi d'effets, de communication ou de quoi que ce soit. Je m'emporte, parce que, cette fois-ci, franchement, «il y en a ras le bol», comme l'a dit notre excellent collègue Dossan, qui a fait un très bon rapport. Nous voterons les conclusions qui ont été données, à savoir ces fameux 2,2 millions, parce qu'il faut qu'on en sorte; on ne peut pas indéfiniment renvoyer en commission et reprendre tout le débat. Je vous rends attentif au fait que les victimes sont les gymnastes, qui attendent depuis 1996, et ce n'est pas normal. Je le pense de tout cœur; il n'y a pas d'électoratisme dans mes paroles.

M^{me} Christiane Olivier (S). C'est à croire que, sur tous les bancs, ce soir, nous aurons une unanimité, parce que, en écoutant mon collègue Dossan et M. Reichenbach, j'ai réalisé qu'ils m'enlevaient de la bouche les propos que j'avais inscrits à mon inventaire.

Pour ma part, j'aurais tendance à ne rien ajouter à l'excellent rapport de M. Dossan où tout est consigné, ni à son intervention. Mais pour expliquer la position du Parti socialiste, qui votera les conclusions de la commission, je tiens à citer ici quelques raisons. La première raison concerne la somme proposée de 2,2 millions. Je ne reviendrai pas sur tout l'historique que vient de faire M. Reichenbach: 14 février 1995, 21 juillet 1995, 16 janvier 1996, 5 juin 1996, où, à quatre reprises, la somme de 2,2 millions a été exprimée. Toutes ces explications sont là pour dire que, d'une part, nous avons toujours soutenu le projet, puisque tous les membres de tous les partis l'ont soutenu, et que, d'autre part, conformément à ce qui a été exprimé dans la presse ou dans un dossier que nous avons tous reçu, il n'a jamais été question d'attribuer 3,5 millions à cette structure. Lors de la prise en considération de cet objet, notre chef de groupe, M. Marco Ziegler, était déjà intervenu à ce sujet et avait rappelé notre position. Alors que, à quatre reprises, le Conseil municipal avait exprimé son souhait et clairement défini sur quelles bases il avait décidé de s'engager, le Conseil administratif présente la proposition N° 386 A s'élevant à 5 millions. C'est à croire que le Conseil administratif n'avait rien entendu ou n'avait rien voulu entendre.

Cependant, l'explication, qui nous paraît pour le moins encore plus surprenante, nous a été donnée par la suite à la commission des travaux, à savoir – comme on l'a déjà relevé – que la somme projetée de 2 millions avait été sous-estimée, voire mise «au bol», comme l'a dit M. Dossan, vu qu'aucune information préalable n'avait été prise quant à la construction de ce type d'infrastructure. Une fois de plus – et je ne m'énerverai pas – je suis totalement consternée par le manque de sérieux apporté par les départements concernés.

La deuxième raison relève du projet lui-même et de son coût. Alors que dans l'esprit de tout un chacun il s'agissait d'une halle sportive, d'un volume important certes, mais simple quant à son aménagement intérieur, on s'aperçoit que, malgré une toiture en tôle et des poutres de bois préfabriqué, des faces intérieures métalliques, quoiqu'elles soient renforcées en bois, des façades composées de panneaux sandwichs accrochés à la structure métallique – je n'invente rien, c'est le descriptif de l'ouvrage – bien qu'il nous ait été dit que cette solution avait été choisie, car elle était la plus économique, celle-ci coûte quand même 4 930 000 francs. Au passage, je relèverai, au sujet de cette salle, qu'il est mentionné dans la proposition du Conseil administratif N° 386, page 4: «Elle ne sera pas excavée», mais, par contre, dans l'estimation des coûts on stipule le montant de 371 000 francs pour l'excavation. Tout cela n'est pas très sérieux.

Plusieurs autres questions ont également été soulevées quant à la véritable nécessité d'y adjoindre un local de sauna, de massages, et il nous a été répondu à ce sujet qu'il s'agissait là du vœu des utilisateurs. En résumé, nous nous demandons si, dans ce cas, contrairement au crédit d'étude, le projet n'a pas été surestimé et si des efforts sur les coûts de matériaux et de construction ne pourraient pas être apportés.

Dans un autre ordre d'idées, il est quand même à signaler que cette nouvelle grande salle de gymnastique artistique ne permettra pas d'y présenter des exhibitions ou des compétitions, étant donné que rien n'a été prévu pour les spectateurs, sauf une simple galerie pour les parents ou éventuels accompagnants. Nous allons donc construire une salle de 5,2 millions qui servira uniquement à des entraînements ou des échauffements et où aucune compétition ne pourra se dérouler. On croit véritablement rêver, et ce luxe, aujourd'hui, nous ne pouvons pas le cautionner.

La dernière des raisons pour laquelle nous soutenons le rapport ce soir est la plus importante et la plus politique. Nous voyons là l'exemple frappant de la politique que nous, socialistes, avons amorcée et dont nous faisons un point essentiel de notre programme, à savoir que l'inscription et la réalisation de nouveaux projets, que ce soit dans le domaine de la culture ou du sport, se feront à condition qu'ils soient situés dans un contexte régional et assumés financièrement par plusieurs partenaires: Ville, Etat, communes, Confédération, le cas échéant, et même privés. Rappelez-vous, même si cela doit déplaire à certains, que nous avons déjà pris cette position lors du vote du crédit d'étude pour le Musée d'ethnographie et que c'est la position que nous défendons aujourd'hui. Lorsque nous disons «assumer financièrement», cela veut dire à parts égales entre les divers acteurs concernés. Dans le cas concret de ce soir, il est clairement établi qu'il s'agit d'un projet cantonal, et non seulement municipal, servant à l'Union cantonale genevoise des gymnastes artistiques (UCGGA). Nous voyons également que les gymnastes de

l'UCGGA proviennent de quinze communes différentes. Il nous apparaît donc tout à fait normal, dans ce contexte, que le Canton et les communes participent à plus large échelle et que la Ville n'ait pas à supporter 80% du coût de cette infrastructure du simple fait que cette infrastructure soit bâtie sur notre territoire. Il est vrai qu'à ce jour l'Association genevoise de gymnastique (ACG) et l'Etat participent pour un montant de 500 000 francs chacun. Je rappellerai quand même que le Fonds d'équipement communal est également alimenté par la Ville, ce qui revient à dire, dans une commune mesure, que nous nous subventionnons nous-mêmes et que nous payons deux fois.

Toujours sur cet aspect, lors de l'audition, en 1996, des pétitionnaires, un responsable nous disait qu'en termes de gymnastique artistique, il y avait trois clubs phares: celui de Chêne, du Mandement et de Meyrin, auxquels l'on pourrait demander une participation. Qu'en est-il? Pourquoi ne l'avoir pas fait? Dans le courrier qui nous a été adressé, il est mentionné que la Fédération suisse de gymnastique a donné des directives précises dans son projet de gymnastique artistique pour 1997/2008. Puisque celle-ci donne ses directives, dont la construction d'une infrastructure adéquate et performante, demandons donc à la Confédération ou à cette fédération suisse de participer. Il est facile d'exiger certaines choses sans y participer financièrement.

Au fil de toutes ces explications, vous avez compris, je l'espère, que le groupe socialiste a soutenu, soutient et soutiendra la création d'une salle de gymnastique artistique qui lui paraît nécessaire. Nous sommes effectivement conscients que, depuis la disparition de la salle située dans l'ancien Palais des expositions, ce sport nécessite une autre salle d'accueil que celle du Bois-des-Frères et nous sommes sensibles aux difficultés rencontrées ainsi qu'au manque de place allouée actuellement. Cependant, pour les raisons exprimées plus haut, nous sommes également conscients que la Ville ne peut plus supporter à elle seule toutes les infrastructures de type culturel ou sportif. Il serait inconséquent aujourd'hui, alors que nous avons toutes les difficultés à assumer les charges existantes, de penser autrement. Je le redis, nous soutiendrons donc cette construction et nous le ferons aux conditions énoncées, en optant soit pour un projet de construction revu à la baisse, soit pour une nouvelle répartition des charges. Nous vous remercions de bien vouloir accepter le rapport de la commission des travaux.

M. Alain Comte (AdG). Je pense, contrairement à M. Dossan, que nous avons une magnifique occasion de réparer l'erreur qui a été faite, car tout le problème concernant cette salle de gymnastique provient de l'erreur initiale consistant à dire que cela coûterait 2,2 millions. C'était une estimation légère et sans réelle étude sérieuse, mais cela a été dit et, maintenant, qui va porter le chapeau?

Ce n'est pas nous, ni le Conseil administratif, ce sont bien nos gymnastes, notre jeunesse pour qui il faut faire des efforts, car elle le mérite bien.

J'ai entendu dire ce soir qu'il fallait que tout le monde finance la salle de gymnastique artistique, car les gymnastes venaient de tout le canton. Une nouvelle politique s'est instaurée, stipulant que tout le monde doit participer à ce genre d'équipement. Je me projette alors dans le futur et je vois déjà le Musée d'ethnographie pointer à l'horizon. Si on prend le montant annoncé de 2,2 millions pour la construction de cette salle de gymnastique, cela équivaut à peu près à la moitié des dépenses prévues. J'attends donc de voir si, sur les 50 millions que coûtera le Musée d'ethnographie, la Ville donnera 25 millions en laissant les autres parties se débrouiller pour le reste! C'est la nouvelle politique, mais je n'y souscris pas, car ainsi nous ne construirons plus rien.

En ce qui concerne l'économie, je pense qu'il est temps aujourd'hui d'investir, tout en restant dans l'enveloppe des 100 millions de francs par année que nous nous étions fixés à l'époque. Aujourd'hui, investir nous coûte beaucoup moins cher que par le passé, et je pense qu'il est exagéré de payer, aujourd'hui encore, des taux d'intérêts de plus de 7% pour les investissements consentis en 1989. C'est le bon moment pour construire ce genre d'équipements à des taux d'intérêts de 2,5% à 3,5%, comme on le prévoit dans le budget.

C'est pour cela que l'Alliance de gauche vous propose de revenir à la situation initiale pour pouvoir construire cette halle de gymnastique, parce que, avec 2,2 millions, rien ne sera construit. Il est bien dit dans le rapport que le projet a été calculé au plus juste. Je crois qu'on ne pourra pas aller plus bas. Ne voter aujourd'hui que 2,2 millions signifie qu'il n'y aura simplement pas de halle de gymnastique. Il ne faut pas se leurrer: prétendre faire financer cette halle également par d'autres communes, c'est simplement faire couler le projet.

Pour cette raison, Madame la présidente, je dépose un amendement où je propose de revenir à la somme initiale qui était donnée dans la proposition N° 386, soit 5 002 000 francs, et de voter aussi le projet d'arrêté II que la commission a supprimé.

Projet d'amendement

«PROJET D'ARRÊTÉ I

»Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 002 000 francs, dont à déduire 520 000 francs de subvention du Canton et 500 000 francs de subvention de l'Association genevoise des communes, soit 3 982 000 francs, destiné à la construction...

»*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier (...) à concurrence de 3 982 000 francs.

»*Art. 3.* – Un montant de 39 000 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain...

»*Art. 4.* – (inchangé).»

«PROJET D'ARRÊTÉ II

»*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 258 870 francs destiné à l'équipement de la salle de gymnastique artistique, sise chemin de l'Ecu, sur la parcelle 3711, feuille 19 du cadastre de la commune de Vernier.

»*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 258 870 francs.

»*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2001 à 2005.»

Je demande également l'appel nominal sur cet amendement.

La présidente. Etes-vous suivi par quatre conseillers municipaux? (*Des mains se lèvent.*) Bien, nous procéderons à l'appel nominal sur cet amendement.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Que rajouter encore, car pratiquement tous les arguments ont été présentés? Les Verts soutiendront le projet tel qu'il est sorti de la commission.

Nous pensons que, après ces années d'attente, le projet est enfin conçu de manière à convenir aux gymnastes artistiques, mais il est vrai que le financement doit être partagé. Seule la moitié des gymnastes habitent en ville de Genève. Cette salle représentera un centre régional pour la gymnastique artistique de la région s'étendant jusqu'à Nyon. En conséquence, même le canton de Vaud pourrait être sollicité. Nous soutiendrons seulement le crédit de 2,2 millions et il faudra bien chercher le financement ailleurs.

D'autre part, j'aimerais relever une erreur qu'a faite M^{me} Olivier. Il ne s'agit même pas de construire sur notre commune, mais sur la commune de Vernier. Nous mettons notre terrain à disposition et nous voulons bien accorder un crédit de 2,2 millions, mais je pense que c'est aux autres communes d'intervenir maintenant; et ce n'est pas en baissant les bras immédiatement que les communes seront tentées de soutenir la gymnastique. Nous, les Verts, nous vous invitons donc à voter le crédit de 2,2 millions.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Il était intéressant d'entendre les membres de la commission des sports faire certaines remarques, ainsi que les partis politiques, par rapport à la portée intercommunale du projet.

En regardant dans le rapport N° 386 A les pages où figurent les plans, vous avez l'orientation et la configuration des différentes salles. Vous pouvez y reconnaître le même style que celui de la structure actuelle du Bois-des-Frères qui est provisoire, où la coexistence est possible avec les autres sports en salle. En tournant une page, on voit la configuration du bâtiment et il faut alors se poser certaines questions par rapport aux salles de gymnastique des écoles qui sont carrées et du point de vue économique, à savoir si on ne dégrève pas le plan financier. Quand on voit la salle et sa configuration, on se trouve indirectement avec un surplus, et les gens qui utilisent ces salles seront punis au niveau de leur attente.

Au début de cette législature, je me rappelle que nous avons été visiter la salle du Bois-des-Frères à deux reprises et que nous avons eu une discussion avec le comité et les personnes qui s'occupaient bénévolement de faire travailler les futurs gymnastes et ceux qui, un jour, ont l'espoir de devenir des stars apparaissant à la télévision. Je me disais que le Conseil administratif était conscient de l'affaire, que cette salle, du point de vue technique, posait des problèmes et qu'il fallait beaucoup de bénévolat. Quatre ans après, nous avons enfin une proposition, mais nous aurions pu avoir d'autres choix; par exemple, à côté du bâtiment de l'ancienne imprimerie de la *Suisse* – qui a été repris pour un franc par Edipresse, où certains journaux sont édités – où, sur une parcelle attenante, on aurait pu réaliser ce projet assez rapidement et dans d'autres conditions.

J'ai demandé – malheureusement, au caucus, vous me direz que ce n'est pas officiel – au niveau de la commission, parce qu'on sait que les architectes proposent un certain nombre d'objets, d'esquisses par rapport à la construction, combien d'esquisses ou de contre-projets avaient été proposés au Conseil administratif. Personne n'a été capable de me répondre; on n'a vu aucun contreprojet ou idée autre que celle qui est présentée ce soir. Je me demande alors ce qu'on vote ce soir. Est-ce que cela convient aux utilisateurs? N'aurait-on pas dû trouver d'autres utilisateurs? Bref, il y a un certain nombre de réflexions à faire, cela ne

va pas faire gagner du temps et je le regrette pour les utilisateurs, mais il s'agit de savoir si le renvoi en commission est nécessaire pour que les contreprojets soient déposés sur la table. Sinon, que l'on nous dise franchement que cette affaire ne regarde pas le Conseil municipal, que nous n'avons qu'à voter et à la fermer!

Je me demande aussi quel est le rapport de ce projet avec les communes, avec l'Etat, parce que c'est quelque chose de cantonal. Mais on ne nous répond pas; il ne faut pas s'imposer, il faut avoir des idées, etc. Franchement, ce soir, ce n'est pas facile de voter et je ne sais pas ce que le Conseil administratif va nous dire ou ce que le Service des constructions va nous raconter, en disant peut-être que les autres projets ne valent rien, etc. Quand on ne fait pas partie de la commission des sports, on ne sait pas ce qu'il en est; il n'y a eu aucun renseignement en séance plénière, à part le rapport qui nous a été fourni. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite beaucoup de courage et j'espère que nous prendrons une décision qui soit valable pour cette affaire.

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Vous pensez bien, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, que je n'allais pas laisser passer ce soir sans réagir vivement le procès d'intention qui est fait à mon département et plus particulièrement à mes services. Si certains d'entre vous sont frappés d'amnésie, cela n'est pas tolérable dès l'instant où une autre partie de cette assistance a suivi, depuis longtemps, espérons-le, la problématique évoquée ce soir – et que mon collègue, André Hediger, développera mieux, naturellement, sur le plan des objectifs – mais que je tenais à rectifier auprès de vous, car je trouve, pour ma part, quasiment dangereux que vous n'ayez pas encore compris la manière dont nous travaillons sur un plan financier quadriennal.

Je fais un brin d'histoire pour ceux que la mémoire a trahis, en vous rappelant que le crédit d'étude qui avait été demandé à l'époque, fixé et défini dans le plan financier quadriennal antérieur à 1995, découlait de la volonté de l'Etat lorsqu'il a choisi de démolir l'ancien Palais des expositions. Genève Artistique s'y trouvait, d'autres groupes aussi, et nous avons dû – vous vous en souvenez peut-être pour certains d'entre vous qui s'y sont intéressés – trouver des locaux de rechange pour une bonne partie de ces sociétés. En l'occurrence, à cette époque, notre collègue, André Hediger, responsable des sports, nous avait demandé de porter au plan financier quadriennal une somme qui, à terme, devait être destinée à répondre aux besoins des gymnastes genevois. Chose faite, nous avons indiqué une somme de 2,2 millions de francs, somme dont vous savez qu'elle est parfaitement arbitraire, puisqu'inscrite sans étude.

Qui, ici, Mesdames et Messieurs, a de temps à autre la curiosité de vérifier un plan financier quadriennal; qui, ici, souligne, lorsque nous portons des estima-

tions à ce plan, à quel point nous sommes fiables dans 99% des cas? Pourquoi? Parce que, effectivement, nous avons l'habitude de construire des écoles, nous avons l'habitude de rénover des logements, nous avons même l'habitude de construire et, en règle générale aussi, nous savons restaurer un bâtiment administratif. Nous savons, car c'est un travail pragmatique que nous opérons en permanence, estimer le prix d'un bâtiment lorsque nous devons le porter dans un plan financier quadriennal. Or, dans le cas de figure en question où un crédit d'étude de 130 000 francs vous avait été demandé, il s'agissait d'un projet qui n'était nullement empirique. On n'avait jamais construit de salle de gymnastique artistique et on avait porté une somme qui comprenait une part de cet équipement, lequel a ensuite aussi été complété, c'est vrai, par le Conseil municipal qui avait demandé que l'on adjoigne un certain nombre d'éléments au programme.

Alors, Mesdames et Messieurs, je répéterai pour la dernière fois que, si vous le souhaitez, désormais, lorsqu'il s'agira d'un objet pour lequel nous n'avons pu faire aucune vérification, sur lequel aucune étude n'a été entreprise, nous porterons au plan financier quadriennal une somme de 10 millions par exemple. Vous serez ravis de nous voir arriver ensuite avec un crédit ne comportant alors plus qu'une somme de 5 millions, c'est-à-dire la moitié de ce qui était prévu. Cela est aussi un petit exercice que nous pourrions faire. Je crois que l'honnêteté a toujours commandé que le Conseil administratif offre à votre Conseil une certaine transparence et, en effet, à la suite de nombreux événements – mon collègue Hediger y reviendra – cette somme de 2,2 millions aurait peut-être dû être corrigée dans les plans financiers quadriennaux. Mais cela n'a strictement aucune importance, parce que, si quelqu'un dans cette salle s'occupe de voir quelle est la situation financière de la Ville au plan des investissements, il n'y a qu'à regarder le panneau et il voit que, au lieu des 100 millions d'investissements prévus, on en a 70. Alors, ne nous dites pas ce soir que vous ne pouvez pas, que vous êtes étonnés et que la Ville ne peut consentir à une dépense comme celle-ci. C'est faux, nous en avons parfaitement les moyens. Pour le reste, c'est une question d'objectifs et de choix politiques.

Si vous souhaitez, en effet, que la construction soit payée davantage par d'autres collectivités publiques, cela vous concerne, c'est un choix politique, une décision qui vous appartient. Mais ne dites pas que nos services ont fait n'importe quel travail et que, une fois de plus, comme le disait M. Dossan, le Conseil administratif se comporte n'importe comment. Monsieur Dossan, je vous interdis de dire cela, car c'est inexact et vous n'avez qu'à le vérifier dans le plan financier quadriennal. Je répète que, lorsque nous n'avons aucune expérience dans un domaine, on ne peut pas nous condamner parce que nous n'avons pas procédé à une étude et parce que nous ne savons rien. Le plan financier quadriennal n'a donc aucune valeur, si ce n'est indicative. Je le répète une fois de plus, c'est un plan d'intentions qui nous permet de fixer globalement des objectifs, c'est tout.

Le crédit d'étude que vous nous avez accordé n'a pas été dépassé. L'architecte a fait un travail remarquable, et il ne serait pas possible avec ce programme de dépenser moins. C'est exclu, et je le dis d'emblée ce soir. Pour le reste, j'ai fourni à mon collègue, André Hediger, une information qui lui permettra de vous dire très exactement ce qui se fait en Suisse dans ce domaine et vous pourrez constater qu'en réalité la salle que le département des constructions réaliserait s'il avait votre accord serait une construction parfaitement économique et pas du tout surdimensionnée par rapport au programme.

M. André Hediger, maire. En guise d'introduction, je tiens à vous dire mon étonnement. Tout le monde veut une salle de gymnastique et, ce soir, on va faire en sorte qu'il n'y en ait pas. S'il y a un projet qui a été étudié de manière démocratique, auquel le Conseil municipal, les associations de gymnastique ont été associés, c'est bien celui-ci. Ce qui fait que, depuis quatre ans, nous parlons de ce projet.

Je vais d'abord faire un petit historique pour confirmer ce que vient de dire M^{me} Burnand. Au moment de la démolition de l'ancien Palais des expositions, il y avait là un club: Genève Artistique, exclusivement pour les filles. Lors de cette démolition, j'avais demandé qu'on mette une somme au plan financier quadriennal en vue de construire une salle pour cette société dont les locaux étaient détruits. Par la suite, la discussion s'est engagée sur une base démocratique, avec les associations de gymnastique qui, à ce moment-là, étaient encore divisées: il y avait les garçons d'un côté et les filles de l'autre. Depuis, ces associations ont fusionné et il n'y en a en principe plus qu'une, excepté une autre association de gymnastique artistique qui collabore. A ce moment-là, j'ai réuni les gens et je me rappelle avoir songé à construire à Vessy, en continuité des bâtiments existants. Mais, à juste titre, les sociétés de gymnastique avaient objecté que cet endroit était éloigné, les moyens de transport problématiques pour un bon nombre d'enfants, surtout le soir durant la mauvaise saison.

Ensuite, une pétition a été lancée par les associations, et il y a eu énormément de discussions avec la commission des sports sur le site du Bois-des-Frères. L'idée a été émise de construire au bout du terrain de football, le long de la route de Vernier; elle a dû être abandonnée pour des raisons que tout le monde connaît à la commission des sports. Il y avait en effet un certain nombre de locataires sur ces terrains, une imprimerie, un poste de police et de petits artisans, qui avaient des baux, et qu'il aurait été très long de déloger. Finalement, on a dû reconnaître que cela n'allait pas et qu'il faudrait beaucoup trop de temps pour reloger ces artisans.

Alors, l'idée est venue – je ne sais plus comment – de construire quelque chose en face de la salle actuelle du Bois-des-Frères, en supprimant un ou deux

courts de tennis qui sont des courts d'entraînement, et en prenant un peu de la partie herbeuse à côté du parking jusqu'au grillage des Services industriels. Cela pouvait être une bonne idée, puisque d'un côté il y aurait une salle d'entraînement fixe, où des engins seraient installés en permanence, et, en face, la salle du Bois-des-Frères. Cela nous permettrait même de réaliser des compétitions telles que les championnats suisses, car le cahier des charges de ces derniers indique la nécessité d'une salle d'échauffement. Cette idée répondait donc à une future utilisation pour des manifestations. Tout cela a été longuement discuté en commission.

En juillet 1995, il y a eu une proposition pour un crédit complémentaire, que le Conseil municipal a toutefois refusé, obligeant M^{me} Burnand et ses services à trouver d'autres solutions. Nous avons reparlé de la salle de gymnastique en décembre 1995, au moment du plan financier quadriennal. A cette époque, le montant du projet avait déjà été modifié. Il ne s'agissait plus de 2,2 millions pour pouvoir reloger «Genève Artistique», mais, au vu de l'évolution du dossier et des discussions, de 4,2 millions.

Ensuite, comme le rappelait M. Reichenbach, il y a eu une motion qui acceptait la construction d'une salle de gymnastique, mais qui me demandait de trouver un financement ailleurs. C'est ce que j'ai fait. J'ai pris le bâton de pèlerin et je suis allé voir l'Association des communes, le Canton et j'ai réussi à décrocher 1 020 000 francs. Je dois dire qu'il s'agit de sommes importantes. Vous avez l'air de penser que cela est dérisoire, mais il y a peu d'installations construites en ville de Genève avec un financement provenant d'autres organisations. J'ai encore essayé d'obtenir d'autres financements; ainsi j'ai écrit à l'Ecole fédérale de Macolin où je savais qu'il y avait des possibilités. Cette demande était faite dans le cadre de la CISIN, à l'époque où était sorti un projet spécifiant que des installations d'importance nationale pourraient être aidées financièrement par Berne. Macolin m'avait répondu ceci: «Le parlement fédéral a adopté lors de sa dernière session d'hiver un crédit d'engagement de 60 millions de francs destiné à des installations sportives d'importance nationale déterminée. Aussi ces installations sont-elles mentionnées nommément dans l'inventaire de la CISIN.» La CISIN, c'est donc ce règlement. «Vous n'êtes pas sans savoir que seules les installations les plus importantes pour le sport suisse, dont le stade de la Praille, pourront bénéficier de ces subsides, raison pour laquelle votre demande suscite un certain étonnement de notre part. La salle de gymnastique projetée au chemin de l'Ecu ne répondant pas aux critères formulés par la CISIN, nous ne pouvons que répondre par la négative à votre demande.»

Par ailleurs, j'ai aussi fait une démarche auprès de l'Association olympique suisse, puisque je savais qu'il y existait des possibilités de financement. Cette association m'a répondu: «Demande de subventionnement pour la construction d'une salle de gymnastique à Genève... Nous avons bien reçu votre demande de

subvention et vous en remercions (...) Dès 1994, nous avons changé notre pratique d'encouragement à des installations sportives. Depuis 1996, nous versons des subventions uniquement à des installations d'importance nationale.» Les directives donnant les explications étaient jointes à la lettre, qui se termine ainsi: «Nous regrettons de ne pouvoir vous donner une réponse favorable et vous prions d'agréer nos salutations distinguées.» Cela pour dire que, pour cette association, notre projet de salle n'est pas d'importance nationale.

Nous avons appris, durant les discussions qui ont eu lieu, à l'époque, à la commission des sports et surtout avec les associations de gymnastique, que, avant les entraînements, le fait de monter les engins, de sortir les tapis des dépôts, de les ranger après les entraînements représente un travail considérable. En effet, lorsqu'il s'agit de salles multisports, il faut tout ranger pour les autres utilisateurs qui ne font pas de la gymnastique. Vu le développement de la gymnastique parmi la jeunesse à Genève, notre proposition se justifie, vous le savez, vous l'avez lu comme moi, nous avons des jeunes, garçons et filles, de haut niveau sur le plan régional et même national. Les chiffres produits par ces associations, qui comptent, entre les adultes, hommes et femmes, les juniors, garçons et filles, à peu près 9000 membres, ne peuvent que nous encourager dans ce sens.

La demande de ces associations était raisonnable et elle l'est toujours; au lieu que chaque commune construise sa salle comme cela se faisait par le passé, on disposerait d'une salle équipée de manière fixe pour accueillir des entraînements répondant aux besoins des enfants, garçons et filles, venant d'autres communes. On vous a donné les chiffres, commune par commune; vous êtes donc au courant. Je prends un exemple: si, cette année, à Anières, on compte peut-être deux jeunes faisant de la gymnastique, dans deux ans, il n'y aura peut-être plus personne. Au niveau des chiffres, on s'est aperçu, au fil des années, que le gros des gymnastes, garçons et filles, se trouve en ville de Genève. Notre proposition répond donc à une demande, mais à une demande concernant aussi les enfants des autres communes.

C'est avec ces arguments que j'ai réussi à décrocher le subventionnement de l'Association des communes et du Conseil d'Etat. Dans le même temps – je ne me souviens pas si je vous l'ai déjà dit – l'Association des communes a aussi octroyé 500 000 francs pour la patinoire de Sous-Moulin, estimant que cette installation répondait aux besoins de plusieurs communes. Cela veut dire que le raisonnement a changé au sein de l'Association des communes. A propos du Fonds d'équipement, je rappelle que j'avais fait un vrai travail, il y a quelques années, pour en élargir la destination. Ce fonds qui est alimenté, j'en conviens, aussi bien par la Ville que par les communes était, au début, exclusivement utilisé, d'après le libellé de son règlement, par les communes qui avaient des difficultés financières, notamment pour l'installation des égouts. J'ai réussi à faire changer cela, ce qui

m'a permis de décrocher des sommes importantes pour le central d'alarme des pompiers et, avec l'aide de M^{me} Burnand, d'obtenir également des fonds pour la mécanique de scène du Grand Théâtre. On a donc fait un certain travail pour pouvoir aussi bénéficier de ce fonds qui, par le passé, était réservé aux communes ayant des difficultés financières pour la pose d'égouts et pour des aménagements.

Mesdames et Messieurs, ce projet, comme vous venez de le dire et comme j'ai pu le lire, est onéreux. C'est l'année passée, lors du résultat des votes de la commission où vous avez enlevé 2 millions, que j'ai demandé à M^{me} Burnand de faire faire une étude par ses services. Tout d'abord, vous disiez que notre proposition était plus chère que ce qu'on trouve dans le reste de la Suisse. (*Remarque.*) Oui, on m'a dit qu'à un endroit en Suisse on avait construit une salle de gymnastique pour 4 millions. Je me suis renseigné: il s'agit d'une salle de gymnastique exclusivement pour garçons, et non pas comme la nôtre pour filles et garçons, puisque l'on emploie des engins différents s'il s'agit de filles ou de garçons, avec utilisation du tapis pour les deux au milieu. On a donc fait faire cette étude; les collaborateurs des services de M^{me} Burnand sont allés à Macolin. J'ai, concernant les chiffres, tout le document de Macolin et, à la lecture de celui-ci, on s'aperçoit que la salle que nous vous proposons est une salle très simple et moins chère que tout ce qui est prévu ou ce qui a été construit en Suisse.

Tout d'abord, sur le tableau figurant dans le document de Macolin, on voit qu'une salle triple de 45 x 27 x 8 m coûte à peu près 3000 francs le mètre carré. Dans le cadre de notre projet, le mètre carré revient à 1936 francs. Ne dites pas que nous sommes plus chers qu'ailleurs, puisque c'est Macolin qui nous donne ces chiffres concernant les salles de gymnastique. Le tableau indique aussi qu'une salle triple de 45 x 27 x 8 m coûte plus de 7 millions de francs; or celle que nous projetons de construire mesure 54 x 38 x 7 m et coûterait environ 5 millions, soit 2 millions de moins que l'exemple que je viens de vous donner. Dans ce tableau, on s'aperçoit aussi qu'une salle triple de 45 x 27 x 8 m coûte 7,5 millions à certains endroits en Suisse, puisqu'il y a plusieurs exemples de ce type. On peut donc dire que le projet soumis ici est le moins cher que l'on puisse trouver. On ne saurait dire que c'est un projet onéreux et que nous projetons de construire une salle de luxe. Au contraire, c'est une salle toute simple, fonctionnelle et qui rendra service aux gymnastes de Genève.

Votre raisonnement, qui aboutit à diminuer de 2 millions le financement du projet, soulève un autre problème. En effet, l'ACG et l'Etat pourraient me dire: «Monsieur Hediger, vous nous avez proposé un projet coûtant 5 millions; nous avons statué sur cette base et vous faites une salle de 2,2 millions!» et, bien que je ne pense pas qu'on puisse arriver à faire une salle de gymnastique avec la somme que vous voulez voter, ils pourraient, eux aussi, diminuer leurs subventions.

Il a également été dit qu'on pourrait renvoyer la proposition à la commission des sports et de la sécurité, afin de faire un choix entre cette proposition et les deux autres que vous avez renvoyées hier soir à cette commission, soit la piste d'athlétisme du Bout-du-Monde et le stade de Richemont, en vue de définir des priorités. Je me refuse, Monsieur Pattaroni, à dresser les sports les uns contre les autres. Si vous courez les installations sportives, Monsieur Pattaroni, vous verrez que, à Richemont, le gazon synthétique est usé jusqu'à la corde. J'ai reçu une lettre des Black Boys et de la Fédération suisse de hockey sur gazon disant qu'on ne pourra plus jouer sur ce terrain les matchs de ligue nationale A de hockey sur gazon. J'ai donc attendu le dernier moment avant de vous proposer le crédit, mais je l'ai prévu au plan financier quadriennal depuis longtemps. Il en va de même pour la piste d'athlétisme au Bout-du-Monde. Mon collègue Rossetti, qui a davantage la mémoire des dates que moi, pourra vous dire qu'elle a été construite vers 1970 (*remarque de M. Rossetti*), en 1971, et qu'il y a eu une réfection dans les années 1982, 1983. Or, maintenant, cette piste arrive au bout. J'ai également attendu le maximum de temps. Ces installations répondent à des besoins, aussi je me refuse à établir des priorités. Au Conseil administratif, on fait en sorte d'attendre le maximum avant de vous proposer des demandes de crédits.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous demande de bien réfléchir et de revenir au projet initial, qui a été élaboré, pensé – je le redis – avec les associations afin d'avoir une salle de gymnastique qui réponde vraiment aux besoins en matière d'entraînements et qui n'a rien de luxueux.

L'architecte m'a confirmé que, si vous ne votez pas le projet initial, il sera impossible, avec la somme que vous pensez voter, de réaliser une salle de gymnastique. Ou alors, on ne pourra en faire qu'une, pour les garçons. J'en ai aussi parlé avec M^{me} Burnand et ses collaborateurs qui sont de l'avis de l'architecte. Mais je refuse cette solution, car je pense qu'une salle de gymnastique doit être pour les garçons et les filles, étant donné que les engins sont différents; cela sera un bel outil de travail pour demain.

M. Didier Burkhardt (AdG). Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit concernant les inconvénients d'une salle de gymnastique, inconvénients qu'on a actuellement, c'est-à-dire: déplacer les instruments, les remettre en place, etc. Je veux juste préciser quelques points. Je voterai oui à l'amendement que présente une partie de notre groupe pour les raisons suivantes. D'abord, on sait très bien qu'en ne votant que 2 millions, on enterre la salle. L'enterrer ne signifie pas la mettre sous terre pour pouvoir l'utiliser, mais l'enterrer signifie qu'on ne pourra pas la construire du tout, et il y a tout de même 250 jeunes concernés par cette salle de gymnastique. Cela représente 250 jeunes gens qui ne traînent pas dans les rues, il faut en tenir compte. Vous avez voté 3 millions pour le stade de la Praille,

un peu mégalomane, pour une équipe riche, moi je préfère aider des petites associations qui n'ont pas beaucoup de moyens et qui fonctionnent avec des bénévoles pour des sports populaires. Par contre, je ne suis pas d'accord d'opposer le sport et la culture, comme on le fait trop souvent dans cette enceinte.

Je vous demande de voter l'amendement qu'a présenté M. Comte, c'est-à-dire 2 millions et quelque de plus. Finalement, on ne va pas voter 5 millions ce soir, car ce projet coûtera 4 millions à notre collectivité. Je vous prie donc de voter l'amendement présenté ce soir par M. Comte.

La présidente. Je regrette pour les personnes qui sont dans la tribune, mais nous terminons maintenant cette séance, nous reprendrons à 20 h 40. Je vous souhaite un bon appétit.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3222
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3227
3. Clause d'urgence sur la motion de M ^{mes} Nicole Bobillier, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Didier Bonny, Didier Burkhardt et Pierre Losio: «Pour qu'ECLA puisse rester dans le chalet de l'avenue Peschier jusqu'à l'été au moins» (M-385).....	3237
4. Motion de MM. Guy Dossan, Robert Pattaroni et Pierre Reichenbach: «Plaine de Plainpalais: respect des décisions du Conseil municipal» (M-384)	3229
5. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 4 240 870 francs, ramené à 2 200 000 francs, destinés à la construction d'une salle d'entraînement pour la gymnastique artistique, sise chemin de l'Ecu, sur la parcelle 3711, feuille 19 du cadastre de la commune de Vernier, soit:	
– un crédit de 5 002 000 francs, dont à déduire 520 000 francs de subvention du Canton et 500 000 francs de subvention de l'Association des communes genevoises, soit 3 982 000 francs, destinés à la construction de la salle;	
– un crédit de 258 870 francs destiné à l'équipement de la salle (N° 386 A)	3242
6. Propositions des conseillers municipaux	3277
7. Interpellations	3277
8. Questions	3277

La mémorialiste:
Marguerite Conus